

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquante et unième séance – Mardi 8 avril 2003, à 20 h 30

Présidence de M. Alain Comte, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. André Hediger*, maire, *M. Alain Vaissade*, conseiller administratif, *M^{me} Renate Cornu*, *MM. Sacha Ding*, *Guy Dossan*, *Alain Fischer*, *M^{me} Micheline Gioiosa*, *MM. Jean-Marc Guscetti*, *François Harmann*, *Bernard Lescaze*, *M^{me} Marie Vanek* et *M. René Winet*.

Assistent à la séance: *M. Christian Ferrazino*, vice-président, *MM. Pierre Muller* et *Manuel Tornare*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 27 mars 2003, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 8 avril et mercredi 9 avril 2003, à 17 h et 20 h 30, pour samedi 12 avril 2003, à 8 h et 10 h, et pour lundi 28 avril 2003, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Avant de reprendre nos débats, je tiens à excuser, pour cette séance, l'absence de M. André Hediger, maire, ainsi que celle de M. Alain Vaisade, conseiller administratif.

3. Clause d'urgence sur la motion de MM. Alain Gallet, Alain Marquet, Jacques Mino, Gérard Deshusses, René Grand, Jacques François, Alain Dupraz et M^{me} Liliane Johner: «A la stratégie de l'hégémonie par la guerre, ripostons par l'éthique économique!» (M-354)¹.

M. Alain Gallet (Ve). Cette guerre en Irak va très vite. Sur le cadavre de ce pays, qui est le berceau de l'humanité, il y a déjà pas mal de vautours intéressés, tout ayant été préparé à l'avance. Il me semble que c'est un devoir pour une collectivité publique comme la nôtre de réagir. En ce sens, nous pensons que, vu les circonstances précises de ce qui se passe dans ce pays, l'urgence de cette motion est totalement justifiée.

Mise aux voix, la clause d'urgence de la motion est acceptée par 11 oui contre 9 non.

¹ Annoncée, 5604.

4. Motion de MM. Alain Gallet, Alain Marquet, Jacques Mino, Gérard Deshusses, René Grand, Jacques François, Alain Dupraz et M^{me} Liliane Johner: «A la stratégie de l'hégémonie par la guerre, ripostons par l'éthique économique!» (M-354)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- dès maintenant, bon nombre de personnes se sont engagées, entre autres, à ne pas regarder les chaînes de télévision Fox, CNN et MTV, à ne plus prendre d'essence chez Esso, Texaco et Chevron, à ne plus boire Coca-Cola et Pepsi, à ne plus fréquenter les cafés Starbuck, à ne plus acheter de vêtements Gap, à ne plus manger de produits Kellog's;
- la Ville de Genève, à l'évidence, a pu faire par le passé, ou se propose de faire, l'acquisition de biens d'équipement (et autres fournitures diverses) made in USA ou made in Great Britain, ou encore qu'elle voit ses capitaux placés dans des firmes américaines ou anglaises;
- on ne peut pas séparer l'économie de la guerre, ni la guerre de la politique quand un ou plusieurs pays font de la guerre une priorité politique pour mieux asseoir leur hégémonie;
- la guerre en Irak répond à cette stratégie impérialiste² – comme la population a largement pu s'en rendre compte – qui ne fait que renforcer l'expansion à marche forcée de la mondialisation économique néolibérale;
- la déclaration de guerre en Irak bafoue, de surcroît, ouvertement et cyniquement le droit international: ses auteurs doivent donc être dénoncés et condamnés devant les instances internationales;
- une large partie de la population aspire à une redéfinition des règles économiques, y compris sur le plan international, dans le sens d'une plus grande éthique, en particulier dans les choix économiques opérés par les collectivités publiques;
- le développement durable, en tant que principe de base des politiques publiques, implique que ces choix économiques soient obligatoirement mis en relation avec des critères environnementaux et sociaux, dont font partie la solidarité internationale et la lutte contre le sous-développement, principes que les Etats-Unis ne cessent de mépriser en faisant systématiquement appliquer la loi du plus fort,

¹ Urgence acceptée, 5674.

² Impérialisme:

1. Politique d'expansion d'un Etat dans le domaine continental, colonial, maritime ou économique, tendant à mettre d'autres Etats sous sa dépendance (*Larousse*, éd. 1980);

2. Politique d'un Etat visant à réduire d'autres Etats sous sa dépendance politique, économique et militaire (voir aussi: colonialisme, expansionnisme) (*Le Nouveau Petit Robert*, 1996).

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à modifier dès à présent, et tant que durera l'expédition et l'occupation coloniale en Irak, sa politique d'achat, d'acquisition de biens et de placement boursier, en substituant dès à présent les produits et services d'origine américaine (USA), britannique et australienne par d'autres de provenance dont la Ville de Genève pourra à terme contrôler la compatibilité avec le développement durable, en particulier sous l'angle de l'éthique économique, développement respectueux des principes démocratiques et des droits de l'homme.

M. Jacques Mino (AdG/SI). La guerre a été déclarée après les deux votes largement majoritaires de ce Conseil municipal sur le thème «Genève, ville de paix, contre la guerre», à travers la motion M-346 et la résolution R-53, malgré toutes les manifestations mondiales, malgré tous ceux qui défendaient les organisations internationales, le droit international et le droit des gens. En ce moment même où nous parlons, M. Bush et son administration – pas le peuple américain évidemment – sont en train de se livrer à des massacres passibles du Tribunal international. Nous ne pouvons pas, aujourd'hui, nous dire que nous sommes totalement impuissants; au-delà des manifestations de rue et d'autres prises de positions, il y a des choses à faire au quotidien. D'ailleurs, la population ne nous a pas attendus: nous connaissons une multitude de gens qui ont déjà décidé de ne plus acheter un certain nombre de produits qui ont des liens avec l'économie de l'Australie, de l'Amérique ou de la Grande-Bretagne. Nous savons bien que c'est tout à fait symbolique, mais le symbole fait avancer l'humanité et donne du sens à la vie.

Actuellement, dans cette guerre qui est un total non-sens, nous devons, nous aussi, en tant que collectivité, relayer ces prises de positions personnelles. Si nous proposons une démarche qui est d'ordre économique, c'est bien parce que la guerre qui est menée n'est en aucune manière une guerre de religion, de culture ou une guerre pour la démocratie. C'est au contraire une guerre impérialiste, colonialiste, qui a comme base l'économie, censée être hégémonique sur la planète. Cela, nous ne pouvons l'accepter et c'est dans le cadre même de cette guerre économique que nous proposons, symboliquement, une démarche d'ordre économique. Nous attendons que le Conseil administratif revoie sa politique d'achat de certains produits, même si ce n'est pas l'essentiel de notre budget, pour éviter de renforcer économiquement des Etats voyous qui actuellement font honte à l'humanité!

M. Alain Marquet (Ve). Je ne vous apprendrai rien, je tiendrai mon discours habituel en vous disant que les va-t-en-guerre sont des parasites dangereux, des affameurs, des éventreurs; ils nous le montrent au quotidien et CNN s'en fait le

relais complaisant chaque jour sur nos écrans. Ces parasites dangereux sont immédiatement suivis par les entreprises, les uns étant infiltrés par les autres et réciproquement, ce qui fait qu'on ne sait plus trop à qui on a affaire. Toujours est-il que l'objectif est de se partager le marché.

Même si nos moyens sont limités, nous entendons faire en sorte que la Ville de Genève ait, comme on dit, «de l'éthique sur l'étiquette», éthique que nous entendons promouvoir par le biais de la motion que nous vous présentons et qui ne manquera pas de vous rappeler, Monsieur le président, un certain nombre d'autres textes que nous avons eu l'honneur de proposer à ce plénum. Un dont je me souviens concernait l'affaire des fameux granits chinois qui recouvraient nos trottoirs, qui avait abouti au dépôt d'une motion demandant à la Ville de se doter d'un protocole d'achat qui tienne compte du développement durable. Nous pensons que cette motion s'inscrit également dans la possible concrétisation des objectifs de l'Agenda 21, qui tient aussi compte de la manière dont sont traités les peuples et de leur autonomie. Nous souhaitons donc vivement que cette motion soit soutenue par la plus large majorité possible de ce parlement, même si nous pouvons déjà, de manière anticipée, regretter le discours libéral qui se contentera de dire qu'étant donné que cela se passe loin de chez nous cela ne nous concerne pas...

Préconsultation

M. Robert Pattaroni (DC). J'aimerais poser une question simple: admettons que la motion passe, que va-t-il se passer pour nos ordinateurs par exemple? Devra-t-on les rapporter demain, les poser sur la table, pour dire que l'on est solidaire jusqu'au bout?

M. Alain Dupraz (AdG/TP). Dans toute cette histoire de la guerre contre l'Irak – qui, je vous le rappelle, dure depuis dix ans – le fait est que les Etats-Unis essaient de s'installer dans la région, pour des raisons bien connues comme le pétrole ou autre. Il ne s'agit évidemment pas de libérer le peuple kurde, comme on essaie de nous le faire croire. D'ailleurs, on n'a pas vu beaucoup d'Irakiens se soulever, c'est plutôt le contraire qui se passe, une résistance se met en place. Je ne suis pas du tout pour Saddam Hussein, évidemment, mais que faire contre l'impérialisme américain? Beaucoup de gens se demandent quoi faire contre cette hégémonie américaine, contre cette force, car c'est bien le droit de la force qui s'exerce en ce moment. On ne voit pas la petite Suisse ni même l'Europe donner une leçon militaire aux Etats-Unis, c'est une chose impensable. Il ne nous reste donc plus que l'arme du boycott, boycotter est la seule chose que nous puissions encore faire.

M. René Grand (S). Parler, c'est bien; agir, c'est mieux et c'est conséquent. Nous avons déjà voté un slogan qui a fleuri sur tous les murs de notre ville: «Non à la guerre, oui à la paix.» Je pense qu'au nom de l'éthique que nous prônons en tant que ville internationale – non pas que nous voulions faire la morale aux autres – nous devons être conséquents avec nous-mêmes. Ce soir, nous demandons au Conseil administratif qu'il fasse un geste à la fois symbolique et concret dans le cadre de notre politique de paix. Il est clair que ce geste ne va pas détourner les gens de boire du Coca-Cola ou du Pepsi, même si certains le font déjà. Aujourd'hui, on sait que, même si les produits Max Havelaar coûtent plus cher, il est éthiquement préférable de donner de l'argent aux petits producteurs plutôt qu'aux compagnies multinationales.

C'est la raison pour laquelle, ce soir, nous invitons le Conseil administratif à passer de la parole aux actes, ne serait-ce qu'à un acte symbolique, et à faire un geste vraiment concret.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). On a beaucoup parlé de liberté, de choix individuel, et il va de soi que chacun d'entre nous est en mesure de prendre les options qui lui paraissent adéquates, notamment en termes de choix des produits qu'il décide de consommer.

Cela étant, une chose est claire: j'observe que nous ne faisons ce choix qu'à moitié. Sur ces pupitres, en effet, il y a un certain nombre d'ordinateurs IBM qui sont ouverts, ou fermés lorsqu'il s'agit, par exemple pour M. Marquet aujourd'hui, de faire preuve de quelque prudence! En l'occurrence, on peut imaginer se passer d'un ordinateur de la maison IBM ou, pour citer son concurrent, de la maison Apple, mais en aucun cas nous ne ferons l'économie de faire tourner ces ordinateurs sous Windows, ou sous un logiciel compatible Apple, pas plus que nous ne ferons l'économie des composants américains desdits ordinateurs. Il est facile de dire que l'on ne boira plus de boisson à base de cola produite à Atlanta, au profit d'une boisson à base de cola, produite à Riyad par hypothèse, mais cela n'engage pas à grand-chose.

En fait, ce qui est proposé ici est une mesure de boycott et nous savons tous ce qu'il faut en penser...

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Ce sont les Etats-Unis qui ont commencé à faire du boycott...

M. Jean-Marc Froidevaux. Vous l'avez dit, Monsieur Zaugg, les Etats-Unis font du boycott et voilà que l'arme que vous proposez est l'arme américaine!

Alors, effectivement, où est l'originalité de votre démarche, alors que la mesure que vous prônez est américaine et consiste à suggérer le boycott?

Indépendamment de cette parenthèse que vous avez vous-même provoquée, j'observe que le boycott ne sert les intérêts ni des uns ni des autres. Vous entendez notamment, par cette motion, boycotter la bourse américaine. C'est une procédure intéressante, mais il faut se rendre compte que la trésorerie de la Ville de Genève est gérée à court terme et que cette demande de ne pas investir sur le marché américain n'aura pas d'effet. Par contre, en ce qui concerne les fonds de prévoyance, il est bien clair que cette motion implique que la CAP, la Caisse de retraite du personnel de la Ville, se débarrasse de la totalité des titres américains, ce qui signifie accepter une perte sèche et considérable dans les retraites des fonctionnaires. Il faut avoir conscience que la mesure que vous proposez pour lutter contre l'impérialisme américain – ce sont vos mots, pas les miens – est d'abord une mesure qui touche les retraites de la fonction publique municipale et des autres groupes affiliés à la CAP.

Par ailleurs, nous avons, dans ce canton et dans l'ensemble de la Suisse, une politique qui est très clairement orientée en faveur de l'emploi. A cet égard, la Ville de Genève, le canton de Genève et la Confédération entreprennent un certain nombre de démarches en vue de lutter contre la principale cause de pauvreté qu'est le sous-emploi. Faut-il alors lancer l'anathème contre les employeurs qui sont prêts à investir à Genève, notamment en faveur de l'emploi? Je ne citerai pas les noms de ces entreprises, mais nous savons qu'elles sont nombreuses et que, chaque fois que l'une d'elles s'est implantée à Genève, nous avons tous applaudi des deux mains. Dire aujourd'hui que ces entreprises sont les malvenues, c'est, par la force des choses, précariser davantage l'emploi. Ce n'est pas ces entreprises américaines que vous précarisez, parce que celles-ci sont susceptibles de se déplacer avec leurs travailleurs expatriés, mais c'est bien les travailleurs genevois qui, eux, resteront définitivement sur le carreau. Sur ce plan-là, également, la mesure que vous proposez est absolument catastrophique.

J'observe au surplus que Genève a un lien étroit avec ces entreprises. Par exemple, Procter & Gamble est partenaire de la Ville de Genève en ce qui concerne le développement des crèches, sujet qui nous est cher à tous. Je rappelle que l'une des crèches de la Ville est cofinancée par Procter & Gamble. A ce titre, je ne vois pas comment nous pouvons demander à Procter & Gamble de participer au financement de la crèche – ou comment nous pouvons participer, nous, Ville de Genève, au financement de sa crèche d'entreprise, peu importe dans quel sens on le dit – et simultanément jeter l'anathème sur ladite entreprise.

Toujours en ce qui concerne les crèches – car, tant qu'à faire, allons jusqu'au bout du sujet – et notamment les couches de ces charmants enfants, je doute, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux qui êtes prêts à voter le boycott

des entreprises américaines, que soyez aussi prêts à vous mobiliser pour laver les langes des enfants qui sont en crèche! Pourtant, à défaut d'utiliser des langes d'origine anglaise ou américaine, il n'y a pas d'autre choix que de relever les manches et de procéder à leur nettoyage...

Cette remarque pour dire qu'il est simplement impossible d'être cohérent avec cette motion. Que ce soient les ordinateurs, les programmes sur lesquels ils tournent et qui sont effectivement le moteur même de l'administration, ou que ce soient les choses les plus simples liées au sort de nos enfants en crèche, nous n'échapperons pas à un usage accru de produits d'origine anglo-saxonne ou américaine. La démarche qui est proposée ici est donc totalement vaine. Ne confondez pas la démarche individuelle qui consiste à refuser, en tant que militant, de consommer tel ou tel produit, avec une démarche collective qui, quant à elle, n'aboutit absolument pas à l'objectif recherché, mais porte atteinte à la situation des administrés de la Ville de Genève.

C'est la raison pour laquelle je vous demande de faire preuve d'un peu de raison, de considérer les véritables conséquences de la proposition que vous faites et, après une courte réflexion, de simplement retirer votre motion.

M. Daniel Künzi (AdG/SI). En effet, la réflexion a été courte mais bonne, en ce qui me concerne et en ce qui concerne mon parti! Les libéraux, quelle surprise, sont opposés à notre proposition visant à acheter des produits qui ne soient pas liés à l'industrie d'armement! Question surprise, je vous rappelle qu'ils étaient également opposés à la motion M-346 condamnant la guerre menée par Bush contre le peuple irakien. Je rappelle encore, pour ceux qui ont la mémoire courte, qu'ici même siégeait, il y a trois ans, M. Jan Maresko, ancien conseiller municipal libéral qui est véritablement la marionnette de George W. Bush sur notre petit territoire helvétique. Je ne suis donc pas surpris des arguments des libéraux visant à nous empêcher de condamner, par tous les moyens à notre disposition, cette guerre absolument barbare, inhumaine, menée contre le peuple irakien avec des moyens terrifiants, une guerre qui a déjà fait des milliers de victimes, pour ne pas dire 1,5 million de personnes, si on compte la guerre menée par Bush Senior.

Pour nous, il ne s'agit pas simplement de veiller aux intérêts de la Ville de Genève, comme le fait avec tant de scrupules M. Froidevaux – vous lui transmettez, Monsieur le président. La guerre qui est menée actuellement est non seulement inégale, injuste, illégale, mais profondément barbare. Je suis d'ailleurs étonné de la légèreté de la déclaration de la Ville de Genève à cet égard. En effet, il s'agit non pas de demander aux belligérants qu'ils respectent les Conventions de Genève, mais bien de dénoncer leur violation quotidienne, car nous savons pertinemment – c'est établi par le Comité international de la

Croix-Rouge et d'autres organismes internationaux, notamment l'Organisation des Nations Unies et son rapporteur sur l'alimentation, M. Ziegler – que les Etats-Unis utilisent des armes de destruction massive, des armes prohibées par les Conventions de Genève. Aujourd'hui encore, les Américains ont bombardé un hôtel qui abritait des équipes de télévision et cette opération a fait plusieurs morts.

Pour revenir sur le fond de cette motion, ce n'est évidemment pas en empêchant ou en limitant les achats de la Ville de Genève en direction des Etats-Unis que nous parviendrons à empêcher cette guerre, voire à la freiner, mais enfin, il est toujours possible de faire ce qui est en notre pouvoir. M. Froidevaux disait que nous, ici, ne sommes pas des militants, que chacun peut agir à titre personnel et que cela regarde la conscience de chacun. Monsieur le président, vous transmettez à M. Froidevaux que nous sommes justement les représentants de cette conscience de la terre qui descend dans la rue et que nous devons porter la voix de ces dizaines de milliers de personnes qui ont manifesté à Genève et de ces centaines de milliers de personnes qui ont manifesté aux Etats-Unis. C'est pour cela que je vous recommande vivement d'accepter cette motion.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Conseil administratif ne peut pas être pour la guerre, je crois que vous l'avez déjà compris, même si c'est d'une guerre chirurgicale dont on parle par moments. Nous sommes contre la guerre, nous avons pris une position claire et nette. La déclaration faite tout à l'heure par M. le maire, André Hédiger, est symptomatique. De même, le Conseil administratif est pour l'éthique. Je crois que nous l'avons démontré dans notre gestion ces dernières années: nous avons véritablement, rivée à notre esprit, une notion supérieure de l'éthique. Nous ne sommes enfin pas pour la colonisation. Qui peut l'être de nos jours?

M. Daniel Künzi. Jan Maresko!

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Ecoutez, Jan Maresko n'est plus là depuis quelques années, nous ne parlerons pas des absents...

Cela dit, aujourd'hui, vous pouvez évidemment obliger le Conseil administratif à avoir une politique d'achat différente et, si je prends la parole au nom du Conseil administratif, vous l'aurez compris, c'est que le Service des achats dépend de mon département. Par rapport à la discussion que nous avons eue à propos du G8, il est clair que les leviers à la disposition de notre municipalité ne sont pas nombreux. Par contre, en matière d'achats, oui, nous pouvons peut-être

influencer certains d'entre eux, je pense par exemple à certaines cigarettes, à certains bourbons, à certains produits qui ne sont pas essentiels au bon fonctionnement de notre municipalité. En revanche, comme il a été dit tout à l'heure par un préopinant, il est clair que certains produits sont malheureusement incontournables en ce qui concerne le fonctionnement de notre municipalité et je ne vois pas très bien comment nous pourrions nous retourner si, d'aventure, cette motion était votée et si elle contraignait le Conseil administratif à une politique d'achat différente.

Je vous rappelle quand même qu'un certain nombre de règles et de lois ont été adoptées par la Confédération, je veux parler des règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui parlent parfois aussi de commerce équitable. Les Cantons ont également accepté des règlements en ce qui concerne les marchés publics, qui sont malheureusement incontournables. Je me bornerai donc à vous dire que, si d'aventure nous sommes contraints à n'acheter que des produits qui ne proviennent pas des trois pays auxquels il a été fait allusion, nous pourrions être très ennuyés. Je pense notamment à des recours devant le Tribunal administratif et autres embrouilles, qui pourraient évidemment altérer le bon fonctionnement de notre administration.

En ce qui concerne la gestion des fonds de prévoyance de la Ville, des Services industriels et des communes par la CAP, nous avons maintenant introduit une notion éthique et nous n'achetons plus, par exemple, d'actions de l'industrie de l'armement. Nous achetons en revanche des actions de l'industrie pharmaceutique américaine et, si nous étions contraints de vendre ces actions aujourd'hui, dans une phase où la bourse est particulièrement basse, ce serait évidemment une perte sèche pour la CAP.

Ces quelques réflexions m'amènent à penser que, si cette motion part d'une bonne intention, d'une bonne analyse éthique, elle n'est malheureusement pas praticable en ce qui concerne la Ville de Genève. Je crois que toute mesure de boycott est négative, surtout lorsque ces mesures nuisent au bon fonctionnement de notre administration. C'est la raison pour laquelle je vous propose de transformer cette motion en résolution et de la renvoyer au Conseil administratif, charge à lui de faire attention à sa politique d'achat dans les mois à venir et d'éviter d'acheter des produits qui ne sont pas compatibles avec l'éthique.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Mesdames et Messieurs, j'aimerais vous faire part, ce soir, d'une certaine lassitude, voire d'un certain énervement, que M. Künzi a réveillé tout à l'heure. En effet, nous sommes abreuvés à longueur de journée par cette guerre, cette tragédie en Irak. A cet égard, vous avez dit quelque chose de tout à fait significatif, Monsieur Künzi: vous avez reproché à cette

guerre d'être illégale. Permettez-moi de vous dire qu'en ce qui me concerne, ainsi que pour l'ensemble des libéraux, il ne saurait y avoir de guerre légale ou illégale. La guerre n'est qu'une atrocité, c'est la négation de l'humanité!

Le président. Bien, nous allons voter la motion... (*Le président est interpellé par M. Froidevaux.*) M. Muller a proposé aux motionnaires de transformer leur motion en résolution. Les motionnaires ne l'ont pas fait, ils n'ont pas répondu à l'invite de M. Muller, je fais donc voter la motion!

Mise aux voix, la motion est acceptée par 30 oui contre 17 non (9 abstentions).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à modifier dès à présent, et tant que durera l'expédition et l'occupation coloniale en Irak, sa politique d'achat, d'acquisition de biens et de placement boursier, en substituant dès à présent les produits et services d'origine américaine (USA), britannique et australienne par d'autres de provenance dont la Ville de Genève pourra à terme contrôler la compatibilité avec le développement durable, en particulier sous l'angle de l'éthique économique, développement respectueux des principes démocratiques et des droits de l'homme.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

5. Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 8 400 000 francs destiné à développer 300 nouvelles places dans le secteur de la petite enfance (crèches et jardins d'enfants) pour l'accueil de 450 enfants (PR-249 A)¹.

Rapporteure: M^{me} Nicole Bobillier.

Sous la présidence de M. Jacques Mino, la commission sociale et de la jeunesse a consacré deux séances à l'objet cité en marge, les 30 janvier et 27 février 2003.

Merci à M^{me} Jacqueline Meyer pour la qualité des notes de séances.

Introduction

Il est bon de rappeler que, depuis plusieurs années, la politique de la petite enfance est considérée, par la Ville de Genève, comme une priorité. Actuellement, ce secteur est une référence quant à la qualité de ses services et de ses équipements.

C'est plus de 4000 enfants qui, chaque semaine, sont accueillis dans les 50 institutions de la petite enfance se trouvant en ville.

Créer, aménager des structures d'accueil de qualité pour les enfants coûte cher, néanmoins, cet investissement est rentable: chaque franc investi dans un lieu d'accueil rapporte 3 à 4 francs à la collectivité.

Notre société investit dans la formation des femmes, et avec succès; une femme qui travaille est taxée; dans le cadre d'un deuxième salaire, le groupe familial va dépenser davantage et par là même contribuer à la santé de l'économie. D'une manière générale, une politique favorable aux familles est un critère d'attractivité pour une ville.

Permettre aux parents de concilier vie professionnelle et vie familiale ne doit pas faire oublier que des structures de qualité favorisent grandement l'épanouissement de l'enfant qui apprend de la sorte à évoluer en société

Les remarques qui précèdent sont issues de la présentation de la proposition PR-249.

¹ Proposition, 4635.

Cependant, il ne faudrait pas oublier que le manque de structures d'accueil se fait aussi cruellement sentir, car de plus en plus de femmes sont seules pour faire face à l'éducation de leurs petits, d'où la nécessité de travailler et de confier leurs enfants.

Pour terminer cette introduction, voici quelques chiffres:

En 2001, il y a eu 4480 demandes d'admission contre 4000 en l'an 2000.

La capacité d'accueil est de 2054 places réparties dans 50 institutions subventionnées par la Ville de Genève.

Plus de 70% des demandes n'ont pas été satisfaites.

Séance du 30 janvier 2003

La commission souhaite travailler rapidement. En effet, cette proposition est restée trois mois à l'ordre du jour du Conseil municipal. Il y a même eu quelques velléités de vote sur le siège, ce qui d'après plusieurs commissaires eût été dommageable, certaines questions importantes exigeant des réponses claires et précises.

La commission propose, pour gagner du temps, de poser l'essentiel des questions par écrit et de les adresser au magistrat en vue de son audition.

La rapporteure regrette que les questions envoyées par écrit ne reflètent pas exactement les demandes des commissaires et elle choisit, par souci de précision, de reprendre chacune d'elles dans le présent rapport plutôt que de les mettre en annexe à celui-ci.

Séance du 27 février 2003

Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif en charge du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, accompagné de M^{me} Marie-Françoise de Tassigny, déléguée à la petite enfance

Je tiens à signaler la qualité de l'audition et la précision des éléments apportés aux réponses des commissaires. En effet, ceux-ci ont pu expliciter leurs demandes oralement, cela a grandement équilibré les regrets que la rapporteure a exprimés quelques lignes plus haut.

Il va de soi qu'une des grandes préoccupations de la commission concerne le manque de personnel formé disponible.

M^{me} de Tassigny explique qu'il y a un grand mouvement dans la profession de la petite enfance; une commission se met en place pour analyser la formation de base, en emploi et pour la validation des acquis par une commission de valorisation des diplômés.

Plusieurs démarches ont été entreprises:

- auprès de l'Office cantonal de l'emploi, afin que soit facilitée l'obtention de permis de travail aux personnes au bénéfice d'un diplôme étranger, équivalent à celui de l'Ecole d'éducateurs/trices du jeune enfant du canton de Genève (EEJE);
- auprès de l'Office d'orientation et de formation professionnelle, afin que soit reconnue une équivalence entre les personnes diplômées de l'EEJE et les personnes au bénéfice:
 - d'une licence universitaire du domaine socioéducatif, ou
 - d'un diplôme étranger, ou
 - d'une grande expérience dans le domaine de la petite enfance grâce à une reconnaissance officielle des acquis.

Pour bénéficier de davantage de diplômés de la petite enfance, il est évident que l'EEJE doit en former plus. Or cela implique l'augmentation de sa capacité d'accueil. Aussi, des correspondances ont été adressées au Département de l'instruction publique. Cette démarche a abouti à une promesse d'augmentation des places d'étude dès 2004.

Dans le quartier de Saint-Jean, un essai de mise en réseau des différentes institutions de la petite enfance semble se mettre en place:

- est-ce une volonté du magistrat?
- est-ce un souhait de la Délégation à la petite enfance?
- à combien s'élèverait le coût de cette mise en réseau tant au niveau du personnel qu'au niveau du fonctionnement?

A cette question, la réponse s'est faite par écrit à la commissaire qui l'a posée. Au vu de sa qualité et de sa précision, vous la trouverez en annexe à ce rapport.

Faut-il multiplier les 300 places prévues par le facteur 1,2 ou 1,8?

Le coefficient qui multiplie la valeur d'une place pour obtenir le nombre d'enfants accueillis se calcule en divisant le nombre d'enfants usagers des institutions de la petite enfance subventionnées (crèches et jardins d'enfants confondus) par le nombre de places disponibles dans lesdites institutions, le tout sur une année scolaire. Ce qui précède se trouve en page 3 de la proposition PR-249.

Le résultat donne donc un coefficient de 1,5.

Sur combien de temps est-il prévu d'appliquer ce projet, notamment le coût projeté en personnel? (Environ 100 personnes à environ 110 000 francs.)

Le temps sera en fonction des opportunités du marché immobilier genevois et jusqu'à concurrence des 8 400 000 francs demandés.

De combien la subvention de la petite enfance sera-t-elle augmentée?

En fonction des montants déjà inscrits au budget 2003, on peut estimer que l'exploitation des 300 places supplémentaires aura, à terme, une incidence d'environ 4 millions de francs sur le budget de la petite enfance. Ce chiffre est basé sur une moyenne du coût de l'exploitation de la place d'environ 23 000 francs (coût brut de la place, base 2002).

Plusieurs commissaires souhaitent une ventilation plus détaillée du projet.

Il est impossible de donner des chiffres précis concernant tel ou tel projet. Ce crédit d'investissement est demandé pour permettre à la Délégation à la petite enfance de réagir au plus vite lorsque les opportunités d'achat ou de location de surfaces pouvant être destinées à la création d'institutions petite enfance apparaissent sur le marché immobilier genevois.

Dès lors, il est impossible de prévoir ce que le marché genevois va nous offrir et un coût moyen de 28 000 francs a donc été défini (coût moyen basé sur les dernières réalisations pour une place d'accueil).

Les recettes attendues seront-elles confirmées?

Même si la conjoncture n'est pas favorable, la capacité d'accueil ne couvre pas, et de loin, les besoins de la population en matière de garde d'enfants. Dès lors, il n'est pas présomptueux d'affirmer que toutes les places d'accueil qui seront proposées par les institutions de la petite enfance subventionnées seront occupées.

De ce fait, les recettes seront confirmées.

La mise en réseau en cours d'expérimentation dans le quartier de Saint-Jean est-elle prévue pour toutes les institutions de la petite enfance subventionnées en ville?

Cette mise en réseau des institutions de la petite enfance de la Ville consiste en un regroupement des institutions par secteur dont les limites sont calquées sur celui du secteur sociosanitaire de la Ville.

Dans chaque secteur, il existe un(e) responsable administratif/tive et pédagogique. Celle-ci/celui-ci sera en charge de plusieurs sites d'accueil de la petite enfance.

Ces responsables de secteur seront, en principe, regroupé(e)s au sein de deux espaces de travail, l'un situé sur la rive gauche et l'autre sur la rive droite.

Une étude de faisabilité est en cours à la Délégation à la petite enfance. Cette sectorisation offrirait de nombreux avantages:

- complémentarité et cohérence des différents modes d'accueil d'un quartier;
- harmonisation de la qualité des prestations aux enfants et aux familles;
- optimisation de la gestion des ressources humaines;
- meilleure gestion du taux d'occupation;
- centralisation et contrôle accru des procédures de facturation/écolage au niveau du secteur.

Ce système devrait se généraliser et toute nouvelle institution y sera intégrée en fonction de sa domiciliation.

Il semble que le Bureau d'information de la petite enfance (BIPE) rencontre des problèmes de secrétariat, de locaux et de délivrance d'informations. Sera-t-il en mesure de dire aux parents où ils se situent dans la liste d'attente?

Devant le succès rencontré par le BIPE, il est certain que sa structure va devoir évoluer.

Hélas, le BIPE n'est pas en mesure de répondre à ce type de question. En effet, chaque place est attribuée en fonction de critères précis: âge de l'enfant, type d'abonnement demandé, domiciliation des parents, etc.

Le BIPE ne peut que faire correspondre l'offre à la demande. Pour exemple, une demande d'accueil à temps plein dans une crèche pour un enfant de 2 ans ne pourra pas être satisfaite si six places sont disponibles dans l'institution et que si ces places se trouvent être dans le groupe des 3-4 ans.

Où en est la mise à niveau des conditions de travail du personnel?

Au 1^{er} janvier 2003, suite à l'adoption du budget de la Ville de Genève par le Conseil municipal, des améliorations pécuniaires visant à rapprocher le statut du personnel de la petite enfance de certains avantages dont bénéficient les employé(e)s de la Ville de Genève ont été appliquées (ajustement du 13^e salaire progressif, participation à l'assurance maladie, participation à l'assurance accidents non professionnels, prime d'ancienneté, gratification pour années de service, allocation de naissance, fonds de décès, perfectionnement et formation continue). Le PLP «améliorations pécuniaires du 1^{er} janvier 2003» est en attente de signature au département.

Qu'en est-il de l'encouragement aux crèches d'entreprises?

Actuellement, l'objectif du département est de mettre à la disposition de la population des places d'accueil supplémentaires; cela implique de créer de nouveaux lieux d'accueil. Toutes les forces étant engagées dans ce but, l'initiative est laissée pour un temps aux entreprises de contacter la Délégation à la petite enfance si elles souhaitent mettre en place un partenariat. Celle-ci reste, bien entendu, à disposition pour toutes informations si elles souhaitent créer leur propre structure.

Discussion

La commission, ne souhaitant pas perdre de temps et étant satisfaite des réponses obtenues tant du magistrat, M. Manuel Tornare, que de la déléguée, M^{me} Marie-Françoise de Tassigny, entre en discussion.

A propos de chacune des réponses, les commissaires retiennent, dans l'ordre de leurs questions:

Concernant les futur(e)s professionnels(elles), c'est le Département de l'instruction publique qui doit assurer la formation. Le projet de loi y relatif a été soumis au Grand Conseil. Il faut prévoir un financement pour cette formation.

Concernant le BIPE, un peu d'indulgence; il s'agit d'une stratégie nouvelle qui demande une organisation administrative, une ligne téléphonique indépendante et d'autres locaux.

Concernant la mise à niveau du personnel, il convient de se réjouir que l'on puisse avoir plus d'exigences avec certaines professionnelles, ce qui n'est pas le cas actuellement. Il y a des droits mais aussi des devoirs de la part du personnel et certaines institutions font ce qu'elles veulent.

Ce qui précède plaide en faveur d'une extension du service public.

Tous les partis étant convaincus du bien-fondé de la proposition PR-249 (excepté une divergence chez les libéraux), la commission passe au vote.

Vote

Cette proposition est acceptée par 11 oui (1 L, 2 DC, 2 S, 1 AdG/TP, 2 AdG/SI, 2 Ve, 1 R) et 1 abstention (L)

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous vous recommandons de suivre le vote de la commission sociale et de la jeunesse et d'accepter de

la même manière la demande d'urgence que ne manquera pas d'adresser le magistrat en charge du dossier. *(Voir ci-après le texte de l'arrêté accepté sans modification.)*

Annexe: extraits de la lettre concernant l'essai de mise en réseau du quartier de Saint-Jean.

ANNEXE

**Extraits de la lettre concernant l'essai de mise en réseau
du quartier de Saint-Jean**

Membre du comité des crèches familiales La Flottille (Eaux-Vives) et La Pastourelle (Saint-Jean), un réseau se met en place à Saint-Jean concernant la Pastourelle, la Pomme d'Api et l'Ile aux trésors:

- est-ce une volonté du magistrat?
- est-ce un souhait et un choix de la délégation?
- à combien s'élèvera (ou s'élèverait) le coût de cette mise en réseau:
 - au niveau du personnel supplémentaire (direction, coordination, etc.);
 - au niveau du fonctionnement?

Le magistrat, sur proposition de la Délégation à la petite enfance, a souhaité que soit mise en place une expérience pilote limitée à une année et suivie de près par la délégation. Une évaluation, en fin d'année scolaire 2003, sera alors effectuée et les résultats dicteront les décisions futures en la matière qui pourraient s'articuler autour de ce qui suit.

Un secteur, c'est au minimum 150 à 200 et au maximum 400 places d'accueil petite enfance. Pourquoi le critère «places» pour déterminer la taille d'un secteur?

Parce que ce critère est déterminant du nombre de dossiers et de la dotation en personnel.

1. Pourquoi sectoriser?

Actuellement, nous constatons que les institutions de la petite enfance d'un même quartier ne collaborent et ne communiquent que de manière très ponctuelle les unes avec les autres.

Face:

- au développement des institutions de la petite enfance en Ville de Genève;
- à la perspective d'un employeur unique;
- à l'évolution des approches socioéducatives et au développement du travail en réseau interdisciplinaire;
- à la disparité des pratiques en matière de fermetures estivales et d'horaires d'ouverture;

- à l'exigence de qualité des prestations offertes;
- à l'évolution des comportements des familles et à la pression de la demande en places d'accueil;
- à la complexification du travail administratif et au volume des informations reçues et à transmettre,

il est aujourd'hui nécessaire de repenser l'organisation de l'ensemble des institutions subventionnées par la Ville de Genève.

Nous proposons donc de regrouper par secteur (quartier) les institutions de la petite enfance (IPE) existantes et en projet.

Les objectifs d'une sectorisation:

- mise en cohérence, par secteur, de l'offre existante, en fonction des besoins des familles;
- harmonisation de la qualité des prestations offertes par les IPE aux enfants et aux familles;
- optimisation de la gestion des ressources humaines, des postes de remplaçant(e)s, de psychomotricien(ne)s, voire d'autres fonctions;
- valorisation de l'identité professionnelle et développement de projets de carrières pour le personnel de la petite enfance;
- meilleure gestion des taux d'occupation;
- centralisation administrative et contrôle accru des procédures de facturation/écolage au niveau du secteur.

2. Comment sectoriser?

La Ville de Genève est actuellement découpée en huit secteurs sociosanitaires, correspondant à des quartiers et regroupements de quartiers. Chacun de ces secteurs bénéficie notamment des prestations d'un centre d'action sociale et de la santé.

Dans l'optique, d'une part, d'un travail de réseau élargi entre les institutions de la petite enfance et les services sociosanitaires de la Ville et, d'autre part, de l'utilisation au niveau de la petite enfance des ressources propres à chaque quartier (bibliothèques, ludothèques, etc.), il semble logique d'adopter le modèle de sectorisation existant, à savoir:

- Pâquis-Jonction;
- Servette/Petit-Saconnex-Plainpalais;
- Saint-Jean/Charmilles-Eaux-Vives;
- Grottes-Champel.

Parallèlement à l'expérience pilote citée plus haut, une étude de faisabilité sur un projet de regroupement des institutions de la petite enfance par secteur (quartier) est en cours. Des réponses au niveau financier, personnel et pédagogique pourront en découler.

M^{me} Nicole Bobillier, rapporteure (S). Je voudrais tout d'abord remercier le magistrat qui, accompagné de M^{me} Marie-Françoise de Tassigny, est venu à la commission sociale et de la jeunesse avec des réponses précises et complètes à nos questions. Je dois dire que cette audition était de grande qualité, je ne pense pas que mes collègues de la commission sociale et de la jeunesse me contrediront sur ce point.

Cette proposition a été votée à l'unanimité des personnes présentes, moins une abstention libérale. La personne qui s'est abstenue n'est peut-être pas ou plus concernée par le problème lancinant des parents qui doivent trouver une place en crèche pour leurs petits. Il convient de saluer ici l'effort fait par l'Ecole d'éducateurs/trices du jeune enfant du canton de Genève (EEJE) qui verra ses places de formation doubler d'ici à la rentrée 2004.

Saluons aussi les efforts faits en matière de reconnaissance de diplômés étrangers, pour autant qu'ils soient jugés équivalents, bien sûr. Je souhaiterais aussi saluer les informations données par M^{me} de Tassigny sur les réseaux à mettre en place, ces fameux réseaux dont on parle de plus en plus. Vous avez de larges extraits de la réponse faite par M^{me} de Tassigny en annexe de mon rapport, je n'y reviens donc pas, mais à propos des réseaux, si je puis me permettre une remarque, Monsieur Tornare, il conviendrait de ne pas mettre la charrue avant les bœufs, et je m'en explique. A Saint-Jean, on a nommé un directeur *ad interim*, charge à lui de mettre en place une expérience pilote, mais le personnel, le comité et les institutions n'étaient ni prêts, ni au clair, et force est de reconnaître que ce n'est pas l'euphorie. Alors, mettons en route des groupes de réflexion et lorsque la concertation aura abouti, ce dont je ne doute pas un seul instant, organisons la sectorisation, qui fonctionnera très bien et qui, à mon avis, est une excellente chose pour augmenter encore les places de crèche et la mobilité du personnel et des enfants dans un quartier.

Je voudrais encore répéter ici qu'il faut essayer d'avoir un peu d'indulgence pour la mise en place du Bureau d'information de la petite enfance (BIPE). Il est vrai qu'il y a encore d'énormes cafouillages; une fois de plus, on a peut-être voulu aller trop vite. Souvent, il est fait allusion à ce qui existe au Québec en matière de petite enfance et la délégation souhaiterait mettre en route ces mêmes modèles. Mais est-il convenable de comparer la ville de Genève avec le Québec?

Nous avons besoin de places de crèche pour nos petits; en ouvrir est prendre une superbe option pour l'avenir et les socialistes ne peuvent que soutenir cette proposition. Encore une fois, qu'il me soit donné de remercier M. Manuel Tornare pour la qualité des réponses fournies à propos de cette proposition PR-249, que je vous encourage à soutenir et à voter.

Premier débat

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. J'aimerais d'abord remercier M^{me} Bobillier pour l'excellence de son rapport et sa diligence. Je dois dire qu'un climat très serein régnait à la commission sociale et de la jeunesse, que l'écoute était vraiment remarquable et que cela a été un plaisir, pour M^{me} de Tassigny et moi-même, d'être auditionnés par cette commission.

Mesdames et Messieurs, je me réjouis aussi du fait que ce crédit extraordinaire ait été approuvé quasiment à l'unanimité par les commissaires. Comme M^{me} Bobillier l'a relevé, il y a un instant, il n'y a eu qu'une abstention. Je vous remercie donc d'accepter cette enveloppe, qui va permettre au département des affaires sociales et à la Délégation à la petite enfance de continuer l'effort entrepris. Pour rappel, vous savez qu'il y a entre 600 et 700 enfants de plus dans les crèches depuis trois ans et demi.

J'aimerais encore répondre aux deux questions posées par M^{me} Bobillier. Concernant la sectorisation, il faut savoir qu'il y a quelques semaines j'ai réuni l'ensemble du personnel de la petite enfance au Muséum d'histoire naturelle. Sur les 900 personnes invitées, il n'y avait malheureusement que 300 participants. J'ai donné des informations concernant cette sectorisation à Saint-Jean. Les personnes qui se sont plaintes auprès de vous, Madame Bobillier, de ne pas être au courant ont eu tort de ne pas être présentes ce jour-là. Mais je suis prêt à donner tous les documents nécessaires au personnel qui était absent! La sectorisation diminue les coûts et, si nous entrons en phase de municipalisation, ce que je souhaite comme la plupart des partis – j'ai lu dans le *Courrier* dernièrement que même les radicaux, sont d'accord avec mon projet de municipalisation – on verra que cette sectorisation diminue les coûts sans licenciements, ce qui est très important et j'y tiens.

En ce qui concerne votre seconde question, Madame Bobillier, concernant le BIPE, je suis d'accord avec vous. Nous avons été victimes de notre succès, il y avait trop de poussettes, trop de cris à l'arcade municipale. Mon collègue Ferrazino m'a fait comprendre, à juste titre – puisqu'il s'occupe beaucoup de cette arcade où des maquettes de constructions sont exposées – que les enfants jouaient parfois avec ces maquettes et les cassaient. Nous avons donc pris ce problème en considération et nous allons transférer, d'ici quelques jours, je peux vous l'annon-

cer, le BIPE, qui est donc le guichet unique de la petite enfance, à la rue du Cendrier. Nous aurons là un espace plus grand, qui va être inauguré dans quelques jours, pour mieux accueillir les parents, et même parfois les grands-parents, qui demandent une place pour leurs enfants ou petits-enfants.

Je vous remercie de voter à l'unanimité ce crédit extraordinaire.

M^{me} Nicole Bobillier, rapporteure (S). Je voudrais rassurer M. Tornare en disant que personne ne s'est plaint à moi de quoi que ce soit. En tant que membre d'un comité de crèche, en l'occurrence les crèches familiales, j'ai assisté à une séance avec M^{me} de Tassigny à la Maison de quartier de Saint-Jean et c'est suite à cette séance, après avoir entendu qu'un certain nombre de petites choses manquaient, que je me suis permis de faire cette remarque, mais personne n'est jamais venu se plaindre à moi, que ce soit bien clair.

M. Didier Bonny (DC). Notre groupe votera ce crédit, comme il l'a d'ailleurs fait en commission. Nous voudrions cependant attirer l'attention du Conseil municipal, ainsi que celle du magistrat Tornare, sur le problème du personnel. Il est vrai qu'en commission on nous a donné énormément de garanties par rapport à la formation du personnel et sur le fait qu'il n'y aurait pas de manques à l'avenir, mais je dois dire que ces explications ne nous ont pas tout à fait convaincus. En effet, il y a encore trop de promesses, qui consistent à dire que le Département de l'instruction publique (DIP) va augmenter le nombre de places pour 2004, qu'il va y avoir des changements au niveau des permis de travail, etc. Les idées sont là, mais elles ne sont pas encore concrétisées. Augmenter les places dans les crèches est une bonne chose, mais nous souhaiterions qu'un suivi soit également fait concernant la prise en charge par un personnel qualifié. Je crois qu'aujourd'hui c'est encore un souci et qu'il faudra y être bien attentif. Cela dit, nous voterons ces 8,4 millions de francs ce soir.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Pour répondre à M. Bonny, je dirai qu'il y a, c'est vrai, une pénurie de personnel, mais je rappelle que nous avons entrepris, M^{me} de Tassigny et moi-même au nom du Conseil administratif, des démarches auprès de Martine Brunschwig Graf, lorsqu'elle était encore présidente du DIP, pour que l'on augmente le nombre de places à l'Ecole de la petite enfance. Nous allons continuer de le faire auprès de Charles Beer, son successeur. Il faudra que le personnel ait une formation suffisante, c'est bien clair, mais je vous rappelle que, dans un autre domaine, à savoir l'apport financier des communes, du Canton et de la Confédération, je m'étais engagé en novembre et en décembre 2002, lors de l'examen du budget 2003, à obtenir de l'argent de ces col-

lectivités. Certains ici n'y croyaient pas; je me souviens d'une intervention de M. Losio, s'élevant contre les recettes inscrites dans le budget 2003. Il n'y croyait pas, il était méfiant et voulait, comme saint Thomas, avoir des textes définitifs pour voir et croire... Ce soir, je peux vous affirmer que nous aurons même plus d'argent que ce qui avait été prévu.

M^{me} Alice Ecuillon (DC). Je voudrais tout de même dire à M. Tornare que, naturellement, les intentions, c'est très bien, qu'avoir davantage de formation sur le papier, c'est bien aussi, mais qu'il ne faut pas oublier combien il est difficile de trouver les personnes. Depuis des années, les professions d'infirmière, de sage-femme, d'éducatrice de la petite enfance souffrent justement d'un manque de candidats et de candidates. C'est cela qui nous inquiète. C'est très bien de voter des millions de francs pour créer des places de crèche, encore faut-il pouvoir faire fonctionner les crèches. Notre souci est de trouver les candidates et candidats pour ce faire.

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté sans opposition (quelques abstentions libérales et radicales).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 8 400 000 francs destiné à des travaux de rénovation et de transformation de locaux pour la création de places d'accueil pour la petite enfance.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 8 400 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2004 à 2013.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

6. Proposition du Conseil administratif du 5 mars 2003 en vue de l'octroi d'une subvention unique de 757 400 francs à l'Association pour la construction et la mise en exploitation du «Bateau-Lavoir» pour la réalisation d'un établissement public flottant au quai des Moulins (PR-277).

Préambule

Les professions du bâtiment sont victimes d'un chômage endémique. Les pouvoirs publics ont créé des ateliers et diverses formes d'aides pour les sans-emploi. Mais cela reste insuffisant.

C'est pour cette raison que l'Association pour la construction et la mise en exploitation du «Bateau-Lavoir» a été créée le 1^{er} juin 2001, avec pour premier objectif de réaliser, puis d'exploiter, un établissement public de restauration, amarré au quai des Moulins, afin d'offrir une activité continue aux métiers du bâtiment et des services les plus touchés par la crise économique.

Dans un premier temps, objet de la présente demande d'octroi d'une subvention unique, des architectes, puis divers corps des métiers du bâtiment, œuvreront à la réalisation de la barge elle-même. Ce sera à la fois un atelier d'occupation temporaire et de formation.

Dans un deuxième temps, objet d'une demande de subvention dans le cadre budgétaire, dès 2004, des employés des métiers de service seront régulièrement engagés afin d'assurer la vie de ce nouvel établissement.

Exposé des motifs

Le 28 mai 1997, le Conseil municipal a accepté la motion M-252 de MM. Roman Juon et Roberto Broggin, «Des bateaux-lavoirs au «Fil du Rhône».

La première voie choisie était celle d'un chantier de formation pour chômeurs et demandeurs d'emplois, en coordination avec l'Office cantonal de l'emploi et le Secrétariat à l'économie. Mais la réglementation a changé. Dès lors, l'association

s'est orientée vers une coopération avec l'Atelier de charpente ABC, à but non lucratif. Cette structure offre, depuis 1987, des possibilités de réinsertion aux jeunes. Deux maîtres socioprofessionnels et un menuisier encadrent une douzaine de jeunes dans leurs activités pratiques et théoriques.

Le 1^{er} juin 2001, l'Association pour la construction et la mise en exploitation du «Bateau-Lavoir» a été constituée et ses statuts adoptés, sous signature de MM. R. Juon, président, J. Robert, vice-président, A. Lamat, trésorier, P. Gianni, secrétaire, et R. Broggin, membre.

L'option de construire un objet flottant est inspirée du chantier de la galère *La Liberté*, à Morges, qui a permis à de nombreux chômeurs de reconstituer une des galères qui naviguaient sur le lac Léman et, aujourd'hui, d'assurer son exploitation.

L'objet construit est une barge, amarrée au quai des Moulins, qui abrite un café-restaurant. Cet élément flottant s'inspire des bateaux-lavoirs, ces pontons flottants amarrés aux rives qui permettaient le lavage du linge jusque dans les années 1930, dans l'esprit de la conception du «Fil du Rhône», qui tente de faire trouver aux Genevois un contact avec l'eau peut-être moins fonctionnel et défensif, plus convivial.

Aujourd'hui, la promenade des Lavandières, la passerelle du Bâtiment des Forces-Motrices, le passage sous le pont du Mont-Blanc, la place du Rhône sont les premières réalisations issues de cette conception. La reprise du pont des Bergues, du quai des Bergues et du pont de la Machine avec son débarcadère des Mouettes genevoises est programmée.

Organisation de l'association

Les buts de l'association sont de promouvoir la construction, l'exploitation et l'entretien d'un établissement flottant rappelant les anciens bateaux-lavoirs du Rhône, de l'équiper et d'obtenir toutes les autorisations nécessaires à son exploitation à des fins culturelles, éducatives et touristiques.

Les organes de l'association sont l'assemblée générale, le comité et l'organe de contrôle. Le comité est composé de 11 membres au maximum, dont un représentant de la Ville de Genève.

La direction des travaux de réalisation du bateau-lavoir est confiée à un responsable du projet, nommé par le comité de l'association.

Les comptes de l'association sont vérifiés par l'organe de contrôle, composé de 3 membres nommés par l'assemblée générale, dont le représentant de la Ville de Genève.

L'ouvrage est propriété de l'association. Le respect d'une exécution dans les règles de l'art sera assuré par le représentant de la Ville de Genève.

Description de l'ouvrage

Le bâtiment de 6 mètres par 16 est un caisson flottant, amarré au quai des Moulins, qui reçoit, au niveau inférieur, une salle pour le café-restaurant qui peut accueillir une quarantaine de clients et les services et, au niveau du pont, la réception du public et une terrasse. On y accède par deux passerelles depuis le quai, puis par un escalier à l'étage inférieur.

La construction est intégralement en bois, que ce soit la coque, la structure et les parties intérieures.

Les raccordements d'électricité, d'eau et d'assainissement se font par le quai des Moulins, ainsi que les livraisons.

Autorisation de construire

L'association a mis sur pied un atelier d'architectes en recherche d'emplois pour concevoir le projet et les plans d'exécution, qui ont fait l'objet d'une requête en autorisation de construire, accordée le 17 avril 2000 par le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement.

L'occupation tant sur le domaine public du Rhône, propriété de l'Etat de Genève, que du domaine public municipal, sera réglée ultérieurement par l'association, propriétaire de l'ouvrage.

Réponses aux motions

La présente proposition répond à la motion M-252 de MM. Roman Juon et Roberto Broggin, «Des bateaux-lavoirs au «Fil du Rhône».

Montant de la subvention unique

Le montant de la subvention unique est calculé sur la base du devis estimatif de l'association, de juillet 2001, soit 757 400 francs.

Programme financier quadriennal

Ce projet ne figure pas au 20^e programme financier quadriennal.

Budget d'exploitation

L'activité sera une «restauration à thèmes», offrant deux produits locaux traditionnels: les filets de perche du lac en été, la fondue au fromage en hiver. Le bateau servira également de vitrine pour la promotion des vins genevois.

Outre les moments de repas, l'infrastructure pourra accueillir des animations pour les enfants et être louée par des organismes indépendants.

Le budget d'exploitation est assumé par l'association.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les statuts modifiés de l'association adoptés le 24 février 2003 et approuvés par l'assemblée générale constitutive le 1^{er} juin 2001;

vu la motion M-252, de MM. Roman Juon et Roberto Broggin, «Des bateaux-lavoirs au «Fil du Rhône»;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 757 400 francs destiné à octroyer une subvention unique à l'Association pour la construction et la mise en exploitation du «Bateau-Lavoir» pour la réalisation d'un établissement public flottant au quai des Moulins.

Art. 2. – La dépense prévue à l'article premier sera financée par une économie équivalente dans le budget de fonctionnement 2003 de la Ville de Genève ou par un revenu supplémentaire équivalent.

Art. 3. – La charge mentionnée à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2003, sur la rubrique N° 36505, Prévoyance sociale, cellule 210600, Service des bâtiments.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer ou radier toute servitude dans le périmètre concerné, afin de permettre l'aménagement projeté.

Annexes: plan de situation
statuts de l'association
procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 24.2.03

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je rappelle que cette proposition répond à une demande qui avait été formulée par certains d'entre vous, plus particulièrement MM. Roman Juon et Roberto Broggin, il y a déjà un certain temps, qui souhaitaient que la Ville aide à la mise en place d'un bateau-lavoir, cela en référence à ces bateaux que notre ville a connus en son temps et qui abritaient des activités autres que celles proposées aujourd'hui. Ce projet a une double qualité. D'une part, il permet une réinsertion des jeunes par le biais de l'association de réinsertion professionnelle L'Atelier de charpente ABC. D'autre part, il met à disposition de la population un lieu de rencontre, un lieu qui s'intègre totalement à ce que nous avons souhaité réaliser «au fil du Rhône», pour reprendre l'expression qui avait été retenue et qui caractérise ces différents aménagements.

Il s'agit donc d'une structure flottante de 6 mètres sur 16, qui serait amarrée au quai des Moulins, à proximité immédiate des Halles de l'Île, et qui permettrait d'accueillir un café-restaurant, une terrasse et des lieux de réception pour le public. Je rappelle que la construction sera en bois, conformément aux principes de l'Agenda 21, et qu'elle permettra – ce n'est pas le moindre des arguments en faveur de ce projet – de mieux faire connaître les produits locaux et tout particulièrement les vins genevois. Ce dernier argument est un de ceux qui ont été retenus à l'appui de ce projet.

Je voudrais souligner qu'il s'agit de verser une subvention unique pour permettre la réalisation de cet ouvrage, mais que, et vous l'aurez vu à la lecture de l'exposé des motifs et des statuts qui accompagnent cette proposition, le budget d'exploitation sera assumé par l'association. Par conséquent, la Ville ne devrait intervenir que pour la réalisation; en tout cas, dans un premier temps, c'est comme cela que nous le concevons.

Pour ma part, je remercie les motionnaires, en particulier M. Juon qui, régulièrement, a relancé mes services pour que ce projet puisse se concrétiser, et c'est le cas aujourd'hui. Je vous recommande donc de renvoyer ce projet à la commission sociale et de la jeunesse, afin que vous puissiez l'examiner dans les détails et qu'il se réalise dans les plus brefs délais.

Le président. La parole n'étant plus demandée, je fais voter le renvoi à la commission sociale et de la jeunesse... Monsieur Losio, vous avez la parole, bien que vous l'ayez demandée un peu tardivement...

Préconsultation

M. Pierre Losio (Ve). Monsieur le président, nous demandons le renvoi de cette proposition à la commission des finances.

M^{me} Sandrine Salerno (S). Monsieur le président, je suis désolée pour cette intervention tardive, qui concerne aussi le renvoi en commission. Pour notre part, Parti socialiste, nous demanderons le renvoi de cet objet à la commission sociale et de la jeunesse, car il nous semble que c'est avant tout sur l'utilité et l'opportunité sociale de mener un tel projet que les commissaires doivent se prononcer. Un objet peut très bien être étudié en commission sociale et de la jeunesse même s'il engendre des coûts. Je vous demanderai donc de mettre aux voix le renvoi à la commission sociale et de la jeunesse.

Le président. La parole est à M. Bonny, qui avait renoncé à la prendre et qui la redemande...

M. Didier Bonny (DC). Je suis désolé de vous perturber, Monsieur le président, mais vous avez donné la parole à M. Losio et vous avez ainsi ouvert le débat. Il vous faut donc assumer! Cela étant dit, pour les mêmes arguments qui ont été énoncés par M^{me} Salerno, le groupe démocrate-chrétien est aussi d'avis qu'il faut renvoyer cette proposition à la commission sociale et de la jeunesse.

Le président. Nous allons procéder en deux temps. Tout d'abord, je mets aux voix la prise en considération de la proposition, puis nous voterons le renvoi en commission.

Mise aux voix, la prise en considération de la proposition est acceptée à l'unanimité.

Le président. Nous allons voter maintenant le renvoi à la commission sociale et de la jeunesse...

M. Jean-Pascal Perler (Ve). Juste une précision pour que cela soit clair pour tout le monde. Si le renvoi de la proposition à la commission sociale et de la jeunesse est refusé, la proposition ira-t-elle automatiquement à la commission des finances, Monsieur le président?

Le président. Si la demande de renvoi à la commission des finances est maintenue, la proposition peut aussi être renvoyée dans les deux commissions. Ce n'est pas impossible selon notre règlement.

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission sociale et de la jeunesse est refusé par 34 non contre 23 oui (2 abstentions).

Le président. Pour la forme, je fais voter le renvoi à la commission des finances.

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission des finances est accepté à la majorité (1 opposition).

7. Proposition du Conseil administratif du 5 mars 2003 en vue de l'ouverture d'un crédit de 920 000 francs pour l'étude des mesures d'aménagement urbain liées à la valorisation de la route de Malagnou dans le cadre de son assainissement suivant l'ordonnance sur la protection contre le bruit (PR-278).

Préambule

En juin 1999, la pétition P-1, «Pour un quartier et une route de Malagnou plus sûrs et moins bruyants», était déposée sur le bureau du Grand Conseil et du Conseil municipal.

L'objectif de cette pétition était de susciter une réflexion globale à propos de la route de Malagnou, aussi bien dans un objectif d'assainissement du bruit routier que pour améliorer la sécurité des déplacements, notamment des cycles et des piétons.

Le 30 septembre 2000, le Conseil municipal a accepté et amendé les conclusions de la commission des pétitions ainsi:

«Le Conseil municipal renvoie la pétition N° 1 au Conseil administratif, afin que ce dernier puisse étudier ce qu'il est véritablement en mesure d'exécuter de lui-même et qu'il intervienne par ailleurs auprès du Conseil d'Etat pour que soient aménagées, dans les meilleurs délais, des installations signalétiques lumineuses (feux) protégeant la circulation des deux-roues sur les pistes cyclables par une réglementation stricte de la possibilité offerte aux véhicules motorisés de tourner à droite tout à la fois à la hauteur du carrefour Rieu, Malagnou, Amandolier et de celui Chevillarde, Malagnou et chemin du Velours Malagnou.

»Le Conseil municipal demande que le Conseil administratif délègue rapidement une patrouilleuse scolaire au carrefour Emile-Guyénot (route de Malagnou), étant donné l'extrême danger encouru par les enfants qui traversent trois rues (dont la route de Malagnou) sans protection, puisque les voitures venant de Villereuse tournent en même temps.»

En décembre 2000, un groupe de travail a été constitué avec les pétitionnaires, des représentants des associations d'habitants et de parents d'élèves intéressées à la problématique des transports et de l'environnement et les services compétents de la Ville et de l'Etat de Genève.

En cette matière, les compétences sont partagées entre la Ville et l'Etat de Genève. Sur le plan de l'aménagement, la Ville de Genève, propriétaire de son domaine public, a la charge de son entretien et de son aménagement. Sur le plan de la circulation, l'Etat de Genève détermine les règles de circulation. Sur le plan de l'application de l'ordonnance sur la protection contre le bruit, il revient au propriétaire de l'installation – en l'occurrence la Ville de Genève – d'assainir son réseau routier.

Cette situation a entraîné la mise sur pied d'un groupe multidisciplinaire composé d'un ingénieur en transports, d'un ingénieur civil, d'un architecte et d'un acousticien qui a accompagné le groupe de travail durant l'ensemble de ses réflexions.

Différentes propositions ont ainsi pu voir le jour, répondant, d'une part, aux exigences légales en matière de protection contre le bruit et, d'autre part, aux demandes d'amélioration de la sécurité des déplacements et de valorisation des espaces publics.

Les mesures relatives à la signalisation et aux marquages routiers relèvent du Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement, par son Office des transports et de la circulation, et sont en cours d'examen.

Les mesures d'amélioration de la structure des voies et de valorisation des lieux font l'objet de la présente demande de crédit de travaux.

Exposé des motifs

L'axe de la route de Malagnou est emprunté quotidiennement par près de 30 000 véhicules. De nombreux accidents ont été relevés, beaucoup sans gravité, mais 4 mortels et 18 avec des blessés graves entre 1995 et le début de l'an 2000.

Du point de vue du bruit, plusieurs ensembles d'immeubles situés le long de la route sont soumis à une pression acoustique dépassant les valeurs d'alarme.

Bien que ponctuée de nombreux équipements de quartier constituant une centralité, la route de Malagnou est plus considérée comme une artère de transit que comme une rue traversant un quartier habité.

Selon l'Office des transports et de la circulation, l'axe de Malagnou est inclus dans le réseau primaire et permet la desserte du secteur est de l'agglomération. Une diminution des charges sur cette artère impliquerait des reports sur d'autres axes déjà très sollicités.

Ne pouvant proposer, à court terme, une alternative efficace par des transports collectifs sans diminuer l'accessibilité du centre-ville, l'option retenue, dans un premier temps, consiste à maintenir la charge de trafic à son niveau actuel.

Dès lors, l'intervention, tant pour diminuer la charge phonique que pour améliorer le confort, la sécurité des usagers, doit se concentrer sur les vitesses pratiquées et, par là, sur un aménagement de modération et sur la qualité des revêtements de chaussées.

Mesures de circulation à court terme

La réalisation récente du parc relais de Sous-Moulin a engendré la modification de l'affectation de la route de Malagnou jusqu'à la frontière communale, permettant ainsi de placer une voie réservée aux bus pratiquement sur l'ensemble de l'entrée en ville, jusqu'à l'avenue Weber.

Les différentes expertises menées à la route de Malagnou ont montré que 15% des automobilistes dépassent la vitesse de 50 km/h autorisée de jour et entre 50 et 90% de nuit.

L'objectif est donc de faire diminuer les vitesses pratiquées de façon efficace, d'une part par des mesures incitatives, telles que la gestion de la signalisation lumineuse, et, d'autre part, par des mesures de contrôles de vitesses permanentes au long de l'axe.

La réalisation d'une bande cyclable en sens montant permettra d'améliorer la sécurité des cyclistes et assurera la continuité de l'itinéraire cyclable.

Mesures d'aménagement urbain à long terme

Outre le changement de revêtement indispensable de certains tronçons de la chaussée en raison de son état, l'intervention consiste en une utilisation d'un enrobé phonoabsorbant et à travailler sur le domaine public et privé de la Ville de Genève pour donner plus d'espace aux piétons, aux cyclistes et aux transports publics. Au travers de la valorisation de cette centralité du quartier, en plus des

Proposition: aménagement de la route de Malagnou

objectifs d'amélioration de la sécurité des usagers les plus faibles et d'offrir un lieu d'accueil pour le développement des usages locaux, le projet cherche à donner une nouvelle perception du lieu traversé.

La réorganisation du carrefour de la route de Malagnou avec l'avenue Krieg et l'avenue Weber permettra, avec la suppression des conflits entre piétons et automobilistes, d'améliorer la sécurité des traversées piétonnes et de marquer le caractère urbain de la zone dans laquelle les automobilistes entrent, tout en permettant de diminuer les vitesses.

Le tronçon situé entre le chemin de Roches et la rue Henri-Mussard fera l'objet de la création d'un resserrement de la chaussée avec la création d'un by-pass pour les transports publics, la réalisation d'une berme centrale dont l'aménagement reste à préciser. Le terrain situé au droit des immeubles 25 à 29 de la route de Malagnou (parcelle N° 1990, feuille 28, section Eaux-Vives, propriété privée de la Ville de Genève) pourrait également être réaménagé afin de donner plus de place aux piétons et d'offrir une plus grande sécurité pour les enfants se rendant à l'école de Roches. Dans cet esprit, la fermeture à la circulation du dernier tronçon du chemin de Roches au droit de l'école, ainsi que la rue Henri-Mussard jusqu'à la limite du square, permettrait un élargissement de cet espace public et de créer un lieu sécurisé.

Concernant le tronçon situé entre le chemin de la Boisserette et le chemin de la Chevillarde, des mesures adéquates de protection contre le bruit seront évaluées.

Concertation et information publique

Un groupe de concertation a été mis sur pied pour établir un cahier de mesures, constitué de:

- Service d'aménagement urbain et d'éclairage public,
- Service d'urbanisme,
- Service entretien du domaine public,
- Office des transports et de la circulation,
- représentants des pétitionnaires,
- groupe de parents d'élèves de l'école de Contamines,
- Association de quartier de Villereuse,
- Association transports et environnement,
- habitants du quartier.

Les réunions du groupe de travail ont permis d'établir les analyses nécessaires et les propositions d'intervention. L'étude et la réalisation des mesures décrites ci-dessus feront l'objet d'une démarche de concertation avec les mêmes intervenants, ainsi que d'une information publique.

Estimation du coût

Fr.

– Etude d'aménagement de la route de Malagnou et abords		
Architecte	250 000	
Ingénieur civil	450 000	
Géomètre	30 000	730 000
– Information publique		73 000
– Frais de tirage, impression		73 000
Sous-total I		876 000
55 Prestations du maître de l'ouvrage		
Honoraires de promotion		
– aménagement urbain (5% du sous-total I)		43 800
Total du crédit d'étude demandé		919 800
Arrondi à		<u>920 000</u>

Programme financier quadriennal

Cet objet est prévu sous le numéro 102.19.05, «Aménagement, Construction et Voirie. Etude d'aménagement de places et de rues 2002», du 20^e programme financier quadriennal.

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire et bénéficiaire du crédit d'étude est le Service d'aménagement urbain et d'éclairage publique.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu le plan directeur communal et le plan directeur des chemins pour piétons de la Ville de Genève;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 920 000 francs pour l'étude des mesures d'aménagement urbain liées à la valorisation de la route de Malagnou et de ses abords dans le cadre de l'assainissement selon l'ordonnance pour la protection contre le bruit.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 920 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 5 annuités.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer et radier toutes servitudes à charge et au profit des parcelles comprises dans cette opération.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Cette proposition fait suite à une pétition des habitants du quartier de Malagnou, qui est déjà relativement ancienne puisqu'elle remonte à décembre 2000. Elle nous demandait de prendre un certain nombre de mesures pour assurer la sécurité des déplacements à cet endroit. Dans un premier temps, j'avais reçu, à la fin de l'année 2000, les pétitionnaires et nous avons examiné quelles étaient les mesures que nous pouvions rapidement réaliser, telles que des marquages notamment, avec l'accord de l'Office des transports et de la circulation (OTC), et les mesures qui étaient plus complexes et qui nécessitaient des études et des travaux de génie civil notamment, que ce soit des agrandissements de trottoir, des pistes cyclables ou des îlots. Tout cela pour un redimensionnement de cette route de Malagnou, qui est beaucoup trop dangereuse et où les voitures ne respectent pas, c'est notoire, la limitation de vitesse qui est fixée à 50 km/h. Les statistiques relèvent des dépassements de vitesse réguliers.

C'est pourquoi nous vous soumettons cette proposition, qui tient compte à la fois des compétences de la Ville et de celles de l'Etat, et vous demandons de voter ce crédit, qui permettra de procéder aux études nécessaires pour, précisément, permettre une amélioration des déplacements à cet endroit. Je ne vais pas entrer dans les détails, mais des interventions beaucoup plus lourdes sont prévues au carrefour de la route de Malagnou, de l'avenue Krieg et de l'avenue Weber, qui est un endroit très dangereux, où il y a lieu de montrer plus ostensiblement aux voitures qui viennent de l'extérieur qu'elles entrent en milieu urbain et que leur

comportement doit être adapté. Il est prévu aussi la création d'une piste cyclable sur toute la montée de la route de Malagnou et des mesures seront également prises dans la descente.

Ces mesures sont décrites avec suffisamment de détails dans cette proposition et nous sommes prêts à répondre à toutes vos questions dans le cadre des travaux qui seront effectués au sein de la commission des travaux.

Préconsultation

M^{me} Virginie Keller Lopez (S). Tout le monde dans ce Conseil sait que le travail à propos de la route de Malagnou dure depuis quelques années et que nous essayons d'avancer dans ce projet, autour duquel, il faut le dire, le groupe de travail Ville/Etat a été exemplaire. Nous l'avons relevé à plusieurs reprises, aussi bien en ce qui concerne les aménagements situés autour de l'école de Contamines qu'au niveau de la route de Malagnou. Nous sommes très heureux de voir que ce dossier avance, car c'est un dossier très lourd, très complexe, et je dois reconnaître ici que le travail a vraiment été efficace.

Nous souhaitons évidemment que tout le monde puisse voter ce crédit. Nous rendons néanmoins le Conseil administratif attentif au fait que le carrefour Guyénot pose encore et toujours de gros problèmes de sécurité. Cela fait quatre ans que nous le disons chaque mois. Nous espérons que, là aussi, nous pourrions aboutir durant cette législature à un projet qui permette une meilleure sécurité pour les piétons et les cyclistes dans ce quartier. En l'état, nous sommes extrêmement satisfaits du traitement de ce dossier par le Conseil administratif et nous vous invitons à voter le crédit.

M. Jacques Finet (DC). Le groupe démocrate-chrétien renverra très volontiers cet objet en commission, mais je dois quand même faire remarquer, à la page 4 de ce rapport, une liste extrêmement intéressante des gens qui ont participé à la concertation. Vous allez me dire que c'est toujours la même chose: il y a le service de ceci, le service de cela, l'OTC, etc. Puis, il y a les habitants – c'est merveilleux – représentés par le groupe de parents d'élèves de l'école de Contamines dont j'ai déjà eu le plaisir de vous parler, qui regroupe environ sept membres et qui est présidé par une personne qui siège dans cette assemblée. Il y a l'Association de quartier de Villereuse: je ne connais pas le nombre de membres, mais la présidente est la même. Puis, il y a des habitants du quartier, qui sont peut-être trois ou quatre, on se sait pas... Il y a enfin des représentants des pétitionnaires: je n'étais pas au Conseil municipal à l'époque et je ne sais donc pas combien ils sont...

Encore une fois, c'est un projet qui est peut-être intéressant, mais je me pose beaucoup de questions quant à la représentativité des gens qui se sont concertés. J'entends bien les satisfecit que s'accordent certains concernant ce groupe de travail, mais c'est un groupe assez typique dont on a déjà parlé dix fois. Pour notre part, nous renverrons cette proposition en commission, mais nous surveillerons ce dossier de très près.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). L'important est que cette proposition soit étudiée en commission. Si la majorité se prononce pour la commission des travaux, nous ferons avec, mais, à partir du moment où il s'agit d'une proposition pour l'étude, je dis bien l'étude, de mesures d'aménagement, nous préférons la renvoyer à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je voudrais répondre à M. Finet qui, fidèle à son habitude, essaie de discréditer les groupes de concertation du département. Le contraire m'aurait étonné, Monsieur Finet, mais il ne faut pas vous moquer des gens qui se mobilisent dans cette République. Je peux vous dire, pour les avoir reçus, que M. Christian Nils-Robert, professeur d'université, était un des représentants des pétitionnaires, venu avec une dizaine d'autres habitants. Manifestement, vous ne les connaissez pas tous, mais vous ne pouvez pas vous occuper des Eaux-Vives, du quartier de l'Hôpital et maintenant de Malagnou, cela fait beaucoup!

Au lieu de critiquer ces gens, Monsieur Finet, vous devriez leur rendre hommage, parce que, si ces habitants faisaient comme vous, c'est-à-dire rien pour améliorer la sécurité des déplacements, nous ne serions pas là à discuter de cette proposition. Je rends personnellement hommage à ces mères de famille, à ces professeurs d'université et à ces habitants qui viennent nous consulter, nous demander de prendre des mesures, et qui nous rendent attentifs à la dangerosité d'un certain nombre de carrefours. Au lieu de les ridiculiser ou de mettre en doute leur représentativité, vous feriez mieux de les remercier, de reconnaître la valeur de leur travail, car, grâce à eux et grâce au vote du Conseil municipal, on arrivera, tardivement malheureusement, à améliorer la sécurité des déplacements dans notre ville.

Personnellement, je leur rends hommage et j'aurais souhaité que vous en fassiez autant, après l'attitude absolument scandaleuse que vous avez eue dans le quartier de l'Hôpital par rapport au projet d'aménagement du parc des Chaumettes. Vous avez créé la révolte à vous seul dans ce quartier, ce n'est pas mal, il n'y en a pas beaucoup qui peuvent se targuer d'un tel résultat! J'aurais attendu de votre part un peu plus de modestie à l'égard d'habitants qui se mobilisent pour

améliorer leurs conditions de vie. En tout cas, sachez que nous, c'est dans cette direction que nous souhaitons aller, que c'est dans cette direction que nous allons et que nous continuerons d'aller! (*Applaudissements.*)

M. Alain Gallet (Ve). Je ferai une intervention très rapide sur ce projet qui concerne une route extrêmement importante de la ville de Genève, connectée au centre-ville à travers le carrefour Guyénot. La concertation a montré qu'il fallait améliorer non seulement la sécurité des déplacements, mais aussi la qualité de l'espace public, en particulier dans des zones fort habitées. Le dernier critère qui fait qu'évidemment les Verts sont très favorables à ce projet et souhaitent son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement, c'est l'énorme dépassement des valeurs limites d'émission de bruit sur l'ensemble de cet axe, dépassement qui expose une immense majorité d'habitants à des conditions de vie très désagréables, le bruit étant aujourd'hui une des nuisances prédominantes en ville. En ce sens, prôner la modération du trafic, ce n'est pas en vouloir à la voiture, mais c'est vouloir que les déplacements soient conformes à la qualité de vie en ville, à laquelle les Verts et la grande majorité de ce plénum sont fortement attachés.

M. Jacques Finet (DC). Monsieur le président, veuillez transmettre à M. Gallet que je n'ai pas du tout l'intention de critiquer les mesures prises contre le bruit sur la route de Malagnou. En outre, je voudrais faire remarquer à M. Ferrazino que je n'ai ridiculisé personne. Je ne ridiculise pas les gens qui font la concertation, je me permets simplement de mettre en doute vos méthodes. Cela a l'air de vous fâcher beaucoup, aussi je me demande si je n'ai pas touché un point sensible...

Mise aux voix, la prise en considération de la proposition est acceptée à l'unanimité.

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté par 30 oui contre 24 non (2 abstentions).

Le président. La demande de renvoi à la commission des travaux est-elle maintenue? On me fait signe que non, nous passons donc au point suivant.

8. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Quartier de l'Europe: oui à un échange de parcelles afin que le parc public, initialement prévu au stade des Charmilles, soit créé à la place de la zone industrielle» (P-59 A)¹.

Rapporteur: M. René Grand.

La commission des pétitions a étudié la pétition P-59 durant sa séance du 27 mai 2002 sous la présidence de M. Guy Savary et durant ses séances des 17 juin, 9 septembre, 4 novembre et 9 décembre 2002 sous la présidence de M^{me} Liliane Johner.

Le rapporteur remercie spécialement M^{me} Ursi Frey de la parfaite tenue de ses notes de séances.

Texte de la pétition

«Pour améliorer la qualité de vie du quartier de l'Europe, oui à un échange de parcelles afin que le parc public, initialement prévu au stade des Charmilles, soit créé à la place de la zone industrielle.» (Cf., en annexe, la lettre de M^{me} Eve Mangano, pétitionnaire, adressée au Conseil municipal le 15 décembre 2001.)

Séance du 27 mai 2002

Audition de M^{me} et M. Eve et Alain Mangano, pétitionnaires

Les pétitionnaires rappellent d'abord le débat qui a eu lieu au sujet de l'aménagement de la zone industrielle Tavano, lors du forum des habitants de Saint-Jean, le 5 novembre 2001. Au sujet de la promesse de M. Bénédicte Hentsch de transformer le stade des Charmilles en un parc de verdure, le forum a demandé s'il n'était pas possible d'échanger la parcelle du stade avec celle de Tavano pour que le futur parc soit plus proche des habitations du quartier de l'Europe et de l'établissement médico-social des Charmilles. En effet, dans tout le complexe Europe-Charmilles, les habitants sont ceinturés par le béton, notamment encore par les nouvelles constructions le long de la rue de Lyon. Les enfants n'ont même pas la surface réglementaire autour de l'école de l'Europe et ils sont souvent dehors, car leurs parents travaillent.

¹ «Mémorial 159^e année»: Commission, 4309.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif, a rappelé à l'assemblée que des propositions avaient déjà été adressées dans le même sens par la Ville à M. Hentsch, mais que celui-ci n'y avait pas répondu de manière favorable.

Une commissaire fait remarquer que le déplacement de la zone industrielle aura un coût et il demande si M. Hentsch a été contacté par les habitants. M^{me} Mangano mentionne que le forum de Saint-Jean lui a écrit à ce sujet, mais que M. Hentsch a répondu par le biais d'une conférence de presse et qu'il ne veut pas entrer en matière.

À la question d'un commissaire qui demande si les pétitionnaires ont contacté le Service d'urbanisme de la Ville, M^{me} Mangano répond que la Ville leur avait fait mention d'un projet d'échange qui leur semblait intéressant, tout en sachant que certains bâtiments classés de la parcelle Tavano (Pic-Pic et Elna) ne pouvaient pas être démolis.

M. Mangano, concierge de l'école de l'Europe, croit savoir que les banques, propriétaires de cette parcelle, sont intéressées, mais que leur représentant a dit, lors de la séance du forum de Saint-Jean, qu'il fallait l'accord de M. Hentsch pour réaliser ces propositions d'échange.

Lors de la discussion qui suivit l'audition des pétitionnaires, il a été précisé, selon le site internet, que la surface des 2 parcelles en question était de 22 000 m² pour le stade des Charmilles et de 16 800 m² pour la zone industrielle de Tavano. Une commissaire fait remarquer que l'on pourrait aménager un passage pour les habitants entre le complexe de l'Europe et le parc des Charmilles. En l'état cependant, il manque beaucoup d'informations pour se faire une idée précise de la situation et la commission vote l'audition du Service d'urbanisme de la Ville, ainsi que si possible l'audition de M. Bénédicte Hentsch.

Séance du 17 juin 2002

Audition de M. Daniel Schmitt, adjoint de direction au Service d'urbanisme de la Ville

M. Schmitt précise que la faillite Tavano a été reprise par l'UBS et le Crédit Suisse et que son service a effectivement proposé l'échange de la parcelle Tavano contre celle du stade des Charmilles. Cette recommandation a également été formulée par le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement de M. Laurent Moutinot. Cependant, pour que cette rocade se réalise, il faut non seulement l'accord des parties impliquées, mais aussi procéder au déclassement de la zone industrielle Tavano. Il se révèle maintenant que les repreneurs de cette parcelle sont en négociation sur diverses propositions d'aménagement et qu'ils n'entrent pas non plus en matière pour un échange de terrain.

Le Service d'urbanisme de la Ville dispose maintenant d'un nouveau projet proposant une prolongation de la promenade piétonne de l'Europe, sans intervention au niveau de l'échange des terrains. Ce projet maintient les bâtiments actuels et propose leur accès par une route, le long de la voie de chemin de fer, ainsi que par une piste cyclable.

Toutes ces propositions assurent un passage piétonnier depuis les habitations jusqu'au futur parc des Charmilles: les livraisons pourraient aussi s'effectuer par les sous-sols des logements, avec le maintien de l'entrée du parking souterrain de l'Europe sur la rue de Lyon. Quant à la concrétisation d'un tel projet, elle dépendra des discussions entre les différents propriétaires, la Ville et le Canton.

Séance du 9 septembre 2002

Audition de M. Bénédicte Hentsch, président de la Fondation Hippomène

M. Bénédicte Hentsch rappelle d'abord que c'est son grand-père, M. Gustave Hentsch, capitaine de la première équipe du Servette FC en 1900, qui a acheté les terrains de sports des Charmilles et de Balaxert et fondé la société Hippomène en faveur du club de football. Le stade actuel a été inauguré en 1930 et c'est le père de M. Bénédicte Hentsch, M. Léonard Hentsch, qui a continué d'assumer en grande partie l'exploitation financière du stade par cette fondation. Dans les années 1980, M. Léonard Hentsch projetait un nouveau centre sportif à Balaxert, mais ce projet fut écarté par le Canton. En 1993, M. Bénédicte Hentsch reprend la présidence de la fondation à la mort de son père et refuse la construction d'un nouveau stade aux Charmilles, vu le manque de possibilités d'accès et de stationnement.

Malgré les oppositions, M. Bénédicte Hentsch a obtenu gain de cause pour la création d'un nouveau stade à la Praille avec de nouveaux échanges de terrain entre la Ville, le Canton et la fondation. En contrepartie, il fait don à la Ville de la parcelle du stade des Charmilles qu'il transformera à ses frais en un parc de verdure un peu calme, en conservant la butte existante comme protection contre le bruit du trafic environnant. M. Hentsch pense que le déplacement du parc sur la parcelle Tavano n'est pas opportun, car le site serait moins ensoleillé à cause des bâtiments à conserver, sans parler des problèmes de circulation. M. Hentsch dispose de droits à bâtir dans la zone des Charmilles, mais il ne compte pas les utiliser si le parc se construit sur la parcelle du stade.

Des tractations ont déjà eu lieu avec les gestionnaires de la masse en faillite de Tavano et un concours d'architecture a été lancé si possible avec les services de la Ville, pour rendre la situation de la zone plus cohérente, notamment pour l'accès piéton entre les immeubles du quartier de l'Europe et le futur parc. M. Hentsch n'entre donc pas en matière sur l'échange de parcelles proposée par la pétition.

Aux diverses questions des commissaires, M. Hentsch rappelle que les négociations avec l'Etat, la Ville et les autres partenaires ne sont pas encore finalisées: il veut offrir un parc entièrement aménagé (coût: environ 10 millions) pour éviter de continuer à faire jouer des équipes de football dans le stade actuel. Il faudra compter une année de chantier avant l'inauguration du parc, qui pourrait avoir lieu en 2004. Enfin, ce nouveau parc pourra aussi bénéficier aux autres habitants voisins du chemin des Sports et du quartier des Ouches.

Suite à l'audition de M. Hentsch, certains commissaires souhaitent auditionner à nouveau le Service d'urbanisme de la Ville pour connaître l'évolution de la situation, mais cette proposition est écartée. Par contre, l'audition des responsables de la masse en liquidation de Tavano (UBS et Crédit Suisse) est acceptée.

Séance du 4 novembre 2002

Audition de MM. Boelsterli, avocat, Camacho-Huebner, ingénieur de la circulation Citec, et Schwarz, architecte, mandataires de la faillite Tavano

M^e Boelsterli explique d'abord que la faillite de Tavano SA a été prononcée en 1995. Ajournée depuis, la liquidation de la société est gérée par deux administrateurs: M^{es} Ducrest et Gilloz. M^e Boelsterli et M. Schwarz ont été mandatés pour valoriser le périmètre de la parcelle, car l'UBS et le Crédit Suisse, créiteurs à parts égales, se sont rendu compte qu'il n'était pas facile de trouver de nouveaux locataires pour les bâtiments actuels.

Des contacts ont été pris avec l'Etat, la Ville, ainsi qu'avec M. Hentsch. Les mandataires se sont alors aperçus qu'un important travail avait déjà été fait qui les intéressait, notamment sur l'accès au parc des Charmilles depuis la promenade de l'Europe. Avec la Ville, il a fallu contacter différents référents historiens pour savoir quels bâtiments devaient être conservés: il s'agit des immeubles Pic-Pic, Ador et Elna. Pour le reste, cette zone industrielle primaire ne doit pas changer d'affectation et ne nécessite pas de plan localisé de quartier. La circulation a été étudiée de manière approfondie avec la Citec et les mandataires attendent les autorisations nécessaires pour la suite.

M. Schwarz ajoute que la difficulté était d'arriver à conjuguer l'ensemble des immeubles du quartier de l'Europe, très hauts, avec les constructions industrielles basses existantes pour les adapter à l'environnement actuel. L'option d'une continuité du mail de l'Europe a été choisie qui permet de rejoindre le parc depuis les habitations, soit environ 130 m de longueur sur une largeur de 20 m. Seuls les piétons et les vélos pourront y circuler, la circulation automobile n'étant pas autorisée non plus du côté de l'établissement médico-social (EMS). Les nouveaux immeubles auront un gabarit de 4 étages sur rez. Un parking de 450 places est prévu au sous-sol, selon la politique de Circulation 2000. La densité actuelle de 1,4 sera maintenue. Quant au parc, il mesurera 125 m sur 160 m.

M. Camacho-Huebner a établi une étude d'impact, également pour ce qui concerne le bruit et la protection de l'air, selon les normes fédérales. Le problème le plus important concerne la circulation voisine. Quant à l'accès des voitures sur le site, M. Camacho-Huebner précise qu'il n'y aura qu'une entrée en escargot sur la rue de Lyon, que la seule sortie se fera le long de la voie de chemin de fer, sur le chemin des Sports, où une autre entrée sera possible. Ce dernier accès comprendra aussi une piste cyclable. Il faut mentionner enfin une entrée-sortie sur le bâtiment Elna depuis la rue de Lyon et l'accès réservé aux utilitaires desservant l'EMS.

Séance du 9 décembre 2002

Discussion et vote

Il est rappelé d'abord que le cadeau d'un parc aménagé par M. Hentsch à la place du stade des Charmilles ne peut pas, à l'évidence, être refusé, et que l'échange des parcelles ne pourra pas avoir lieu. Cependant, un commissaire rappelle que tout un débat a été évoqué, durant les auditions, sur les accès piétonniers au futur parc pour les habitants de la promenade de l'Europe et il semble important que la Ville garantisse ces mails pour la sécurité des promeneurs.

Au vote, les propositions suivantes sont acceptées:

- le renvoi de la pétition au Conseil administratif, par 8 oui (2 S, 2 AdG/SI, 2 AdG/TP, 1 DC, 1 Ve), 4 non (3 L, 1 R) et 1 abstention (1 DC);
- le renvoi au Conseil administratif avec la recommandation de bien étudier l'accès des piétons au parc depuis la promenade de l'Europe, par 8 oui (2 S, 2 AdG/SI, 2 AdG/TP, 1 DC, 1 Ve), 3 non (3 L) et 2 abstentions (1 R et 1 DC);
- le renvoi au Conseil administratif avec la recommandation que la circulation des véhicules privés soit limitée au maximum, par 9 oui (2 S, 2 AdG/SI, 2 AdG/TP, 1 DC, 2 Ve) et 5 non (3 L, 1 R, 1 DC).

Annexes:

- lettre au Conseil municipal du 15.12.2001 de M^{me} Eve Mangano, pétitionnaire
- lettre de M. Bénédic Hentsch du 12.07.2001 à M. Christian Ferrazino, conseiller administratif
- plan de situation actuelle du site Charmilles-Tavaro-Europe par les architectes Poncet et Schwarz
- 2 plans d'aménagement prévu de la parcelle Tavaro par les architectes Poncet et Schwarz
- montage du plan d'aménagement prévu.

M. René Grand, rapporteur (S). Essayé, pas pu! C'est avec regret, effectivement, que la commission a constaté que le désir des habitants concernant cet échange de terrain ne pouvait se réaliser. Nous le regrettons, bien que nous comprenions la situation. Ceux qui ont suivi le dernier match au stade des Charmilles ont eu droit à l'adieu aux Charmilles dans la *Tribune de Genève*, qui nous a été offerte. En commission, nous avons eu droit à l'histoire de la famille Hentsch, qui est au cœur de l'histoire du stade. Nous avons auditionné M. Bénédic Hentsch, petit-fils du fondateur du stade et président actuel de la Fondation Hippomène, elle-même propriétaire du terrain du stade des Charmilles. M. Hentsch nous a bien dit qu'il donnait le terrain à la Ville, mais à condition que le parc se fasse sur ce terrain-là et que la Ville ne procède pas à un échange de parcelles. Comme M. Hentsch est le propriétaire et le donateur, nous ne pouvons que le remercier au nom de la Ville.

Cependant, il a aussi été fait mention dans cette discussion du fait que les choses pouvaient évoluer. M. Hentsch a négocié avec la Ville de Genève pour voir de quelle manière le passage entre les habitations du quartier de l'Europe et le futur parc des Charmilles pouvait être amélioré, de telle façon qu'il n'y ait pas de nuisances, de trafic d'automobiles ou autres, qui mettent en danger les habitants. Tout en sachant que nous ne pourrions pas répondre à leur désir fondamental, la commission des pétitions a donc accepté la pétition des habitants, avec deux recommandations très importantes, à savoir que l'accès au parc passe par un mail très large et sécurisé et qu'il y ait une limitation des véhicules privés circulant entre l'ancien stade des Charmilles et les habitations de l'Europe. Vous avez tous ces détails dans les illustrations annexées à mon rapport.

Merci donc à M. Hentsch pour ce nouvel espace vert, dont la ville a tant besoin. Ce parc profitera aux habitants du quartier de l'Europe et des alentours et nous pouvons garantir aux habitants que son accès sera vraiment facilité.

Premier débat

M. Didier Bonny (DC). Je dois dire que les conclusions de la commission des pétitions sont pour le moins schizophréniques. D'une part, la commission conclut qu'il n'est pas possible d'accéder à la demande des pétitionnaires, pour les raisons que M. Grand a évoquées et qui sont liées à la donation de M. Hentsch. D'autre part, elle fait des recommandations. Or ce n'est pas possible. Comment peut-on accepter une pétition tout en sachant qu'il n'est pas possible d'y donner suite? La commission des pétitions aurait dû classer cette pétition et conclure ses travaux par une motion reprenant les deux recommandations qui figurent dans le rapport.

En l'état, il est impossible de voter les conclusions telles qu'elles figurent dans ce rapport. Le groupe démocrate-chrétien ne peut pas voter le renvoi d'une pétition au Conseil administratif tout en sachant pertinemment, dès ce soir, qu'il ne sera pas possible d'aller dans ce sens. Il y a là quelque chose de vraiment incorrect. Je comprends bien l'esprit des deux recommandations, mais il aurait fallu faire autrement et déposer une motion, par exemple. En l'occurrence, il y a là un véritable problème. Nous voterons non, car nous ne pouvons pas accepter une pétition dont nous savons très bien qu'il n'est pas possible de la mettre en œuvre.

M. Armand Schweingruber (L). Chers collègues, c'est un problème extrêmement simple qui nous était posé. Comme cela a été rappelé, l'échange de parcelles souhaité par les pétitionnaires n'était strictement pas possible. Divers services techniques de la Ville ont été auditionnés et les commissaires libéraux ont jugé les réponses obtenues parfaitement satisfaisantes. Nous avons donc, pour notre part, voté non aux recommandations additionnelles, qui ont été présentées en vertu du principe qui pourrait se résumer ainsi: «Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué?»

Les réponses reçues étaient donc satisfaisantes et, à notre avis, cette pétition aurait dû être purement et simplement classée. C'est la raison de notre opposition et nous recommandons à ce Conseil, en séance plénière, de faire de même.

M. René Grand, rapporteur (S). J'aimerais quand même donner une précision importante, en pensant aux téléspectateurs. Si nous classons une pétition en commission, nous ne pouvons pas faire de recommandations, nous sommes totalement impuissants à faire avancer les choses dans quelque direction que ce soit. Il nous a donc paru important, et c'est ma deuxième remarque, de souligner que l'esprit de la pétition était de rapprocher le parc public des habitants. Dans ce sens-là, notre recommandation concernant le mail nous paraissait tout à fait conséquente et logique avec la démarche des pétitionnaires. C'est pour cela que la majorité de la commission a refusé de classer cette pétition, pour appuyer ce rapprochement entre le futur parc et les habitants.

M^{me} Christiane Olivier (S). Pour ma part, je suivrai l'opinion que vient d'exprimer M. Grand quant au sort à donner à cette pétition. Cependant, je saisis l'occasion qui m'est donnée pour insister spécialement sur le stade des Charmilles. Cette intervention s'adresse plus particulièrement à M. Hediger, étant donné que, à l'époque, le sujet concernant les échanges de terrain n'avait pas été traité

par la commission de l'aménagement et de l'environnement ou celle des travaux, mais bien par celle des sports et de la sécurité. M. Hediger n'étant pas présent ce soir, je vous prie de lui transmettre la teneur de mes propos, Monsieur le président, en espérant qu'une réponse sera apportée lors d'une prochaine séance plénière du Conseil municipal, en tout cas avant la fin de la législature.

Comme vous le savez, le nouveau stade de la Praille a été construit – j'ai bien dit «construit», et non pas «terminé dans sa totalité». Le dernier match du Servette FC au stade des Charmilles a eu lieu en décembre 2002, soit il y a plus de cinq mois; ce stade n'étant plus exploité ni utilisé, la population et nous-mêmes nous posons plusieurs questions sur l'avenir de ce terrain. En effet, lors des différentes négociations qui ont eu lieu depuis 1997 entre la Ville, l'Etat et diverses entités privées, en vue des échanges de terrains nécessaires à la construction du stade de la Praille, le président de la Fondation Hippomène s'est officiellement engagé à remettre à la Ville de Genève le terrain du stade des Charmilles, dont ladite fondation est propriétaire, afin d'en faire un parc. Je souligne que ce terrain n'est pas propriété de M. Hentsch en tant que personne privée, ce qui change la situation, comme nous le constaterons plus loin.

A ce propos, j'ai sous les yeux le courrier de M. Hentsch daté du 2 juillet 1997, qui a été rendu public en son temps et qui subordonne cette cession à quatre conditions: la première est la réalisation effective du stade à la Praille, celui-ci étant propriété d'une fondation à créer; la deuxième stipule que la cession du stade des Charmilles à la Ville de Genève doit être acceptée par le Service de surveillance des fondations; la troisième, que la Ville de Genève devra s'engager à n'utiliser ce terrain qu'à des fins non lucratives; la quatrième, que la cession n'interviendra qu'au moment où le nouveau stade aura été réalisé sur le site de la Praille.

Mes questions sont donc les suivantes: la cession du terrain à la Ville de Genève par la Fondation Hippomène a-t-elle été ratifiée, signée? A-t-elle fait l'objet d'un protocole? Si oui, à quelle date?

Deuxièmement, un déclassement de zone est-il nécessaire? Nous savons que le stade des Charmilles se trouve actuellement en zone sportive; nous pouvons nous demander si, pour en faire un parc, il faudra déclasser ce périmètre et le mettre en zone verte.

Troisièmement, le Service de surveillance des fondations a-t-il été contacté par le département de M. Hediger afin de modifier l'article 2 des statuts de la Fondation Hippomène? En effet, cet article stipule que ladite fondation est destinée à favoriser la pratique et le développement en général de tous les sports athlétiques dans le canton de Genève, et plus particulièrement ceux pratiqués par le Servette Football Club, par l'achat et l'aménagement de terrains, de bâtiments ou de maté-

riel. Les buts de la fondation étant clairement spécifiés dans ce texte, si celle-ci décidait de céder ce terrain à la Ville de Genève, elle devrait modifier ses statuts et c'est le Service de surveillance des fondations qui devrait être contacté à ce sujet. Si tel a été le cas, ce dernier a-t-il accepté cette cession, tel que cela est stipulé dans les conditions de l'article 2 des statuts de la Fondation Hippomène?

J'en viens au point le plus important, peut-être, qui nous amène à la question de ce soir: des projets d'aménagement ont-ils été entrepris? Nous avons dit à plusieurs reprises – comme cela a été souligné tout à l'heure – que M. Hentsch lui-même, en tant que président de la Fondation Hippomène, désirait aménager cette zone et la céder à la Ville de Genève. Je rappelle que, lorsque nous avons discuté de cette cession de terrain, il avait été envisagé qu'un concours soit lancé; je rappelle également qu'il avait été proposé que ce concours d'aménagement se fasse en concertation avec les habitants. Malheureusement, tant les paroles que les engagements, lorsqu'ils ne sont pas suivis de réalisation concrète, ne servent à rien.

Nous sommes en 2003, c'est-à-dire six ans après les premières négociations, et je souhaiterais savoir où en est ce dossier, afin que la population puisse disposer de ce parc comme cela lui a été promis.

M. Armand Schweingruber (L). J'ajouterai une remarque de détail à la suite de ce qu'a déclaré notre collègue Grand, qui dit que les recommandations acceptées par la majorité de la commission visent une amélioration de l'accès au parc pour les habitants. Lors de l'audition du 4 novembre 2002, on a pu entendre les ingénieurs et architectes présents dire que le mail d'accès au parc aurait une longueur de seulement 130 mètres et une largeur de 20 mètres! Alors, s'agissant de ces recommandations qui visent à améliorer le confort pour les habitants, je pense que l'on a enfoncé une porte ouverte. A mon avis, on ne fait que perdre du temps avec les ajouts qui ont été faits et cette pétition devrait être classée.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je regrette que notre collègue Hediger ne soit pas là pour répondre aux questions de M^{me} Olivier. Je le regrette d'autant plus que je lui ai posé les mêmes questions par courrier il y a quelques mois, parce que, tout comme vous, je m'inquiète. Il est vrai que ce dossier est en cours depuis 1997/98 et qu'en 1999 c'est un des premiers dossiers chauds qui ait été traité par la nouvelle législature, qui est maintenant ancienne...

A cette occasion, je m'étais également inquiété de l'avenir du terrain des Charmilles. Comme vous l'avez rappelé tout à l'heure, un lien avait été fait entre la construction du nouveau stade et l'avenir de l'ancien stade. Le nouveau stade

est construit aujourd'hui, des matches s'y déroulent, mais nous n'avons toujours pas de réponse concernant l'ancien stade. En l'occurrence, j'ai donc posé mes questions par écrit à M. Hediger il y a quelques mois et il m'a été répondu que le juriste du département s'en occupait. Je pars donc de l'idée qu'il s'en occupe et je transmettrai vos questions à mon collègue Hediger demain matin, afin qu'il puisse vous répondre à 17 h, car nous sommes tous en droit d'avoir des réponses précises à ces différentes questions. Je m'engage à lui transmettre vos six questions en espérant que réponse sera donnée demain.

Deuxième débat

Mises aux voix, les conclusions de la commission des pétitions sont acceptées par 31 oui contre 21 non.

Mise aux voix, la première recommandation est acceptée à la majorité (opposition de l'Entente).

Mise aux voix, la deuxième recommandation est acceptée à la majorité (opposition de l'Entente).

Les conclusions sont ainsi conçues:

CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-59 au Conseil administratif avec les recommandations suivantes:

- de bien étudier l'accès des piétons au parc depuis la promenade de l'Europe;
- que la circulation des véhicules privés soit limitée au maximum.

9. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Stationnement sauvage dans le quartier des Grottes» (P-69 A)¹.

Rapporteur: M. Roberto Brogini.

La commission des pétitions s'est réunie le 25 novembre 2002, sous la présidence de M^{me} Liliane Johner, pour examiner la pétition P-69.

Les notes de séance ont été consignées par M^{me} Ursi Frey, que nous remercions.

Texte de la pétition

Double pétition

Au Grand Conseil de l'Etat de Genève

Au Conseil municipal de la Ville de Genève

- Grottes: – du mobilier urbain pour libérer les trottoirs
– les véhicules en visite: aux parkings souterrains
– des chicanes à la rue de la Faucille

Constatant:

- que, malgré les efforts des habitants et des autorités de la Ville de Genève pour faire des Grottes un quartier convivial, les trottoirs de notre quartier deviennent des aires de parcage pour les gens fréquentant les établissements publics ainsi que les cinémas des Grottes et du Rialto;
- que cette pratique est illégale, voire dangereuse, puisqu'elle met en danger la sécurité des piétons et empêche l'accès des services d'urgence;
- que, lorsque ces voitures stationnent et repartent, les nuisances sonores (portes qui claquent, musique, cris, etc.) dérangent les habitants du quartier quand elles ne les réveillent pas;
- qu'il existe à proximité de notre quartier un vaste parking couvert rarement occupé complètement, en particulier le soir et la nuit,

les soussignés, habitants du quartier des Grottes, demandent:

- que les départements concernés instaurent, en collaboration avec la Ville de Genève, une concertation avec les usagers du quartier dont les objectifs seraient les suivants:

¹ Commission, 1665.

- d'aménager un «mobilier dissuasif», de telle sorte que le stationnement sauvage ne puisse proliférer dans les rues concernées: rue de la Faucille, du Midi, de la Sibérie, De-Sellon et sur le rond-point des Grottes;
- de modérer le trafic à la rue de la Faucille – celle-ci étant devenue une rue de transit pour les automobilistes qui se dirigent ensuite vers la rue de Montbrillant, ignorant le sens unique de la rue des Grottes – grâce à la mise en place de chicanes et/ou de gendarmes couchés.

(Suivent des signatures.)

Audition des pétitionnaires

La commission reçoit M^{mes} Bulliard, de Giorgi et Dalkiewicz et MM. Guardilla et Vetterli.

La pétition a été lancée parce que la situation de la circulation dans le quartier des Grottes empire. Ce quartier est placé sous le régime des 30 km/h. C'est un lieu d'habitation et de petits commerces. Plusieurs établissements médico-sociaux, crèches et jardins d'enfants sont implantés dans le quartier. Les personnes les plus faibles, personnes âgées et enfants, se trouvent donc quotidiennement à fréquenter les rues du quartier. Mais, par manque d'aménagements urbains, les voitures se garent n'importe où et notamment sur les trottoirs. La progression devient dès lors impossible sans se faufiler, ce qui n'est guère pratique lorsqu'on est avec une poussette ou sur une chaise roulante, à moins de plier ces dernières, mais dans ce cas on ne sait que faire de la personne transportée, ce qui est fâcheux.

Par ailleurs, les vitesses observées sont excessives, les sens interdits ignorés et les vrombissements, accélérations et décélérations intempestifs. Vers la fin de la journée, lorsque les enfants sortent de l'école, les automobilistes empruntent la rue de la Faucille pour «courber» le feu de Fort-Barreau et rejoindre la place de Montbrillant malgré un sens interdit à la rue des Grottes. En fin de semaines, les cinémas attirent de très nombreux automobilistes qui dédaignent le parking de Cornavin: c'est moins cher de se parquer sur un trottoir *(ce qui provoque un manque à gagner pour les exploitants des parkings souterrains. Mais que font-ils? ndr)*.

Actuellement, la sécurité des enfants n'est pas assurée. Ils ne peuvent se rendre seuls à l'école primaire des Cropettes. A ce propos, il nous est suggéré que la pose d'une barrière au droit du passage piétons sur la rue du Fort-Barreau canaliserait le flux des enfants. Effectivement, les autos roulent à bien plus de 40 km/h à cet endroit, et cela malgré la présence d'un «kit-école».

En outre, l'accès aux bornes d'incendies est très souvent masqué ou rendu impossible par la faute de véhicules garés indûment et de manière irresponsable. Légitimement, les pétitionnaires se demandent ce qui se passerait en cas de sinistre.

Les pétitionnaires revendiquent la pose d'une signalétique plus voyante, l'installation de chicanes qui pourraient être végétalisées et que le parcage soit alterné.

En abordant le sujet de la place des Grottes, les pétitionnaires déplorent que celle-ci n'ait fait l'objet depuis près de vingt ans d'aucune réflexion urbanistique et que son non-aménagement en fait l'une des places les plus pauvres de Genève.

Les pétitionnaires se félicitent que le quartier des Grottes soit en zone 30 km/h et ils estiment que le trafic de destination doit être préservé.

Discussion

Un commissaire de l'Entente trouve la situation «bordélique», tout en s'excusant de l'emploi de ce terme, mais il déclare qu'à Genève l'on s'est fait une spécialité de l'anarchie dans nos rues.

Un autre commissaire de l'Entente, en termes plus mesurés, abonde dans le sens des pétitionnaires et propose que l'on adresse des recommandations au Conseil administratif.

L'Alternative, par plusieurs voix, estime qu'il y a urgence et que le Conseil administratif doit être interpellé.

Après discussion de la commission, les recommandations suivantes sont rédigées:

- appliquer les règlements en matière de circulation, afin d'assurer la sécurité et le confort des habitants et usagers du quartier;
- aménager en urgence et sobrement les voies de circulation afin de faire respecter le 30 km/h et le stationnement;
- étudier un aménagement ultérieur harmonieux à cette fin.

Vote

Le renvoi de la pétition au Conseil administratif et les recommandations sont acceptés à l'unanimité des 13 commissaires présents.

Annexe: lettre adressée au Secrétariat du Conseil municipal le 30 juin 2002.

M. Roberto Brogginì, rapporteur (Ve). Mesdames et Messieurs, le quartier des Grottes n'est pas le seul à souffrir de graves infractions quotidiennes et d'incivilités. Je regrette que M. le maire ne soit pas là, car j'avais posé une question à ce sujet il y a quelques semaines, à laquelle je n'ai pas reçu de réponse.

Nous savons que la police genevoise est en pleine déliquescence et que nous devons compter sur nos agents de ville. Mais que font-ils? Ils n'ont pas d'ordres clairs concernant la circulation, alors qu'ils ont les compétences pour régler ce genre de problèmes. C'est la raison pour laquelle nous avons reçu cette pétition de la part des habitants du quartier des Grottes, concernant le stationnement sauvage. En complément à cette dernière, nous avons aussi reçu un courrier qui nous explique que, dans le quartier, les trottoirs sont quotidiennement envahis par les voitures. Cette situation va en empirant, alors que pas plus tard qu'aujourd'hui on lit dans la *Tribune de Genève* un article du président du Touring Club Suisse, qui accuse les cyclistes de «foutre le bordel» – cela pourra figurer au *Mémorial*, Monsieur le président!

Dans le quartier des Grottes, il y a plusieurs EMS, il y a aussi plusieurs crèches ou garderies d'enfants. Les personnes âgées à mobilité réduite, voire en chaise roulante, ne peuvent plus circuler, les parents avec enfants ne peuvent plus passer sur les trottoirs, parce que des voitures y stationnent en permanence. J'ai interpellé dernièrement à ce sujet le responsable du domaine public en la personne de M. Hediger, mais je n'ai toujours pas eu de réponse. Qu'allons-nous faire? La commission des pétitions, dans sa grande sagesse, a accepté à une très large majorité de renvoyer cette pétition devant le Conseil administratif, pour qu'il prenne des mesures. Des mesures doivent être prises pour assainir ce quartier et c'est pour cela, Mesdames et Messieurs, que je vous recommande de suivre les conclusions de la commission des pétitions.

Premier débat

M^{me} Christiane Olivier (S). Je dépose un amendement à la première recommandation, qui serait formulé comme suit:

Projet d'amendement

«– appliquer les règlements en matière de circulation *et de stationnement*, et en cas d'infractions faire appliquer les sanctions adéquates, afin d'assurer la sécurité et le confort des habitants et usagers du quartier.»

Je tiens à m'expliquer sur cet amendement. Si, personnellement, il me coûte de parler de sanctions voire de répression, je crois cependant qu'il faut savoir être conséquent avec soi-même. Cet amendement obéit à deux motivations.

La première est le titre même de cette pétition, qui met en exergue le stationnement sauvage et les nuisances qui l'accompagnent, car il est vrai que, dans ce quartier, ce phénomène est fréquent au vu des divers établissements publics, cinémas entre autres, qui s'y trouvent. Je rappelle qu'au cœur même de ce quartier, outre l'école des Grottes, se trouve un home pour personnes âgées, ainsi qu'une institution qui accueille des femmes avec leurs enfants. Tant pour les personnes âgées que pour les mamans avec poussettes, il est assez difficile de circuler en toute sécurité. Il leur faut souvent faire un véritable gymkhana entre les voitures et même descendre sur la rue lorsque les véhicules sont installés sur les trottoirs.

La deuxième motivation fait référence à la séance publique qui a eu lieu à l'école des Grottes le 5 février dernier et à laquelle assistaient plus de 200 personnes. Cette séance publique a eu lieu en présence de M^{me} Spoerri et de M. Unger, conseillers d'Etat, ainsi que de M. Tornare, notre magistrat. Si les interventions ont plutôt porté sur les problèmes liés à l'installation de Quai 9 et à la proximité de la gare de Cornavin, il n'en est pas moins vrai que la séance avait été convoquée sous le titre: «La qualité de vie dans le quartier des Grottes.» Plusieurs demandes ont été faites concernant des rondes de surveillance aux alentours du préau de l'école ainsi qu'une levée supplémentaire de la Voirie.

D'autre part, plusieurs intervenants ont soulevé le problème du parking sauvage et des multiples nuisances qu'il causait, disant qu'ils avaient l'impression que rien ne se faisait pour lutter contre cet état de fait. Les intervenants ont demandé que des sanctions adéquates soient prises contre les contrevenants, car, en effet, on a beau faire toute la prévention et l'information nécessaires, on a beau prévoir des aménagements tels que ceux demandés dans cette pétition, rien n'y fait. A un moment donné, il faut donc savoir être responsable et oser prendre les mesures nécessaires.

Je suis certaine que, dans ce Conseil municipal, chacun a à cœur d'être à l'écoute de ses concitoyens et de répondre à leurs requêtes. Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir accepter ce modeste amendement, pour une meilleure qualité de vie dans ce quartier des Grottes.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement de Mme Olivier est accepté sans opposition (quelques abstentions).

Mises aux voix, les conclusions ainsi amendées de la commission des pétitions sont acceptées à l'unanimité.

Elles sont ainsi conçues:

CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-69 au Conseil administratif avec les recommandations suivantes:

- d'appliquer les règlements en matière de circulation et de stationnement, et en cas d'infractions de faire appliquer les sanctions adéquates, afin d'assurer la sécurité et le confort des habitants et usagers du quartier;
- d'aménager en urgence et sobrement les voies de circulation, afin de faire respecter le 30 km/h et le stationnement;
- d'étudier un aménagement ultérieur harmonieux à cette fin.

10. Rapports de majorité et de minorités de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 16 768 000 francs destiné:

- pour un montant de 8 790 000 francs à l'aménagement et à la reconstruction des voiries de la place des Nations et de ses abords, ainsi qu'à la réalisation du réseau public d'assainissement, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 340 000 francs représentant la part de la subvention cantonale au réseau d'assainissement de la Ville de Genève et de 40 000 francs représentant la participation de l'Etat de Genève aux travaux d'infrastructure pour les TPG;
- pour un montant de 7 978 000 francs à l'aménagement de la place des Nations, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 3 000 000 de francs représentant la participation cantonale à l'aménagement de la nouvelle place des Nations et de 40 000 francs représentant la participation de Handicap international au déplacement de *Broken Chair*,

soit un montant brut total de 20 188 000 francs (PR-195 A/B/C)¹.

A. Rapporteur de majorité: M. Jean-Marc Froidevaux.

1. Introduction
2. Rappel de la proposition
 - 2.1 Proposition PR-24 du 8 octobre 1999
 - 2.2 Les principes d'aménagement
 - 2.3 Aspects financiers
3. Auditions
 - 3.1 Audition du magistrat, présentation générale du projet
 - 3.2 Audition de M. Castella, présentation du nouveau réseau des collecteurs
 - 3.3 Audition de M. Guillaume-Gentil, circulations
 - 3.4 Audition de M. Macherel, énergies
4. Prises de position des groupes municipaux
5. Votes des arrêtés I et II et texte de ces derniers

Annexes

¹ «Mémorial 159^e année»: Proposition, 5428.

1. Introduction

La proposition PR-195 a été renvoyée après débat du Conseil municipal le 17 avril 2002 à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Présidée par M. Roger Deneys, la commission a examiné cette proposition lors de ses séances des 30 avril, 7 et 21 mai, et l'a finalement votée le 28 mai 2002 (séances N^{os} 26 à 29 de la commission).

M^{me} Yvette Clivaz Beetschen a pris scrupuleusement les notes de séances, ce dont le rapporteur la remercie vivement.

2. Rappel de la proposition

L'objet de cette proposition consiste à offrir à la place des Nations un nouvel aménagement à la fois prestigieux est symbolique en lieu et place du terre-plein actuel, assorti d'une réflexion quant à la gestion des flux de circulation qui convergent sur cette place. L'objectif avait été fixé de manière ambitieuse par le Conseil administratif, et la commission de l'aménagement et de l'environnement en avait accepté le principe lors de son examen de la proposition PR-24 du 8 octobre 1999: son rapport unanime du 26 avril 2000 avait été adopté par le Conseil municipal lors de sa séance du 24 mai 2000.

2.1 Proposition PR-24 du 8 octobre 1999

Les objectifs fixés par la proposition PR-24 du 8 octobre 1999 était de mettre en valeur le caractère symbolique de la place des Nations en raison de sa localisation centrale au sein de la Genève internationale, lieu majeur de rassemblements politiques, sociaux ou culturels depuis de nombreuses années. Il fallait en outre mettre en valeur l'ensemble très arboré du site qui devait être intégré aux parcours et cheminements piétonniers. Enfin, il fallait assurer la liaison avec l'extension prochaine du tramway. Ainsi que l'indique le rapporteur d'alors, la Ville avait à l'esprit un plateau central, aussi vaste que possible, qui aurait pu trouver une extension sur le parc au-dessus du garage des Nations et vers le parvis devant l'Organisation des Nations Unies, dans la mesure où cet espace s'ouvrirait aux piétons (annexes 1 et 2).

2.2 Les principes d'aménagement

Le crédit d'étude voté le 24 mars 2000 a déterminé le présent projet que la proposition PR-195 décrit de la manière suivante:

«La place des Nations représente un lieu emblématique de la présence internationale à Genève, un espace public et un carrefour à la charnière entre la ville et la région environnante. Sur le plan des relations humaines, internationales, elle

est vue dans le monde entier et visitée par tous les touristes et délégués venant à Genève. Durant l'année 2001, une centaine de manifestations pour la défense des minorités et pour la paix y ont eu lieu, démonstrations qui seront toujours accueillies dans la place réaménagée. Sur le plan territorial et de l'aménagement, elle est un lieu charnière entre la ville et le canton, dans le réseau de transports, et un espace libre au sein d'un quartier de sièges internationaux et d'une zone de verdure.» (Exposé des motifs, p. 2.)

«Esplanade vide, orientée dans l'axe du siège européen des Nations Unies, fortement identifiée par son double traitement de sols, de béton et de granits, encadrée par un renforcement de l'arborisation environnante, le thème de la clarté définit le mieux le concept du projet.

» Cette vaste esplanade, qui offre environ deux fois plus de surface piétonnière qu'aujourd'hui, est composée de trois espaces liés visuellement:

— Un espace central, recouvert en alternance de dalles de béton préfabriquées et de granit provenant des diverses régions du monde, sans occupation autre que 84 jets d'eau indépendants intégrés dans le sol en 7 rangées, laissant de multiples possibilités de créer des figures variées. Cette disposition des jets permet de libérer de tout obstacle le sol de l'espace central.

» Sur les bords, implantation de bancs, de panneaux verticaux de hauteur d'homme, formant claustra, offrant un parcours au visiteur, entre l'extérieur et l'intérieur de la place, qui intègre également les abris des TPG et l'éclairage public sur mâts.

» Le réglage de la fontaine sera programmé selon les heures, les saisons, la climatologie et la présence de manifestations, avec une consommation en eau et électricité optimisée.

» L'édicule réalisé par l'architecte Francis Quétant en 1947 est déplacé de quelques mètres pour permettre de regrouper la circulation automobile dans le barreau nord de la place et l'élargissement de l'espace central.

— Du côté de l'avenue Giuseppe-Motta, un jardin situé sur le garage collectif des Nations, dans lequel les bandes dallées de béton sont remplacées par des bandes herbeuses plantées d'arbres à fleurs, mais où le granit reste présent.

» Les émergences techniques du garage collectif souterrain sont conservées, ainsi que les œuvres d'art.

— Du côté de l'Organisation des Nations Unies, dans un terme ultérieur, les alignements d'arbres et de drapeaux existants seront accompagnés par la plantation de parterres fleuris. Les négociations sont en cours.» (Proposition, pp. 5 et 6.)

Il convient encore de retenir le traitement de *Broken Chair*, soit sa restauration, son déplacement et sa localisation à titre précaire sur la place des Nations

nouvellement aménagée, le traitement paysagé de la boucle de rebroussement de la ligne de tram 13 dans la campagne Rigot et le maintien pour des motifs de sécurité, aujourd'hui encore renforcée, du portail d'entrée des Nations Unies sur la place des Nations elle-même. (Proposition, p. 6.)

2.3 Aspects financiers

La proposition indique en outre que le projet de réaménagement fait l'objet d'une subvention forfaitaire de l'Etat à hauteur de 3 millions de francs, subvention liée à la participation de la Ville au déplacement des terrains de tennis du Club international sis dans la campagne Rigot, outre une participation de 15% du Fonds cantonal d'assainissement des eaux pour l'établissement du réseau secondaire dans le secteur et enfin une participation de 40 000 francs de l'association Handicap international aux frais de déplacement et d'installation de *Broken Chair*.

Le projet qui peut être entrepris dans le délai de deux mois à compter du vote du Conseil municipal figure au 20^e programme financier quadriennal pour un montant de 2 895 000 francs pour l'assainissement du sous-sol et de 9 500 000 francs pour l'aménagement des surfaces. Les montants engagés sont toutefois respectivement de 8 790 000 francs sous imputation de 380 000 francs et de 11 018 000 francs, sous imputation de 3 040 000 francs, montants amortis en 30 annuités et constitutifs de charges financières nouvelles de 807 596 francs, non compris les coûts énergétiques et d'entretien.

Ce projet a été renvoyé à la commission de l'aménagement et de l'environnement après un débat ayant principalement porté sur le choix de la commission et la problématique du subventionnement lié de la place des Nations avec le déplacement des terrains de tennis du Club international. La maquette présentée aux conseillers municipaux dans une salle annexe à la salle du Grand Conseil n'a pas fait l'objet de commentaires particuliers, sous réserve de la boucle de rebroussement du tramway et la localisation de la station qui lui est associée. Un conseiller municipal a particulièrement insisté sur le fait que la commission de l'aménagement et de l'environnement avait, dans le cadre de l'examen de la proposition PR-24, relevé que la boucle située à l'est du tracé rendait peu pratique l'extension nécessaire du tramway vers le Petit-Saconnex. (Voir annexe 3.)

3. Auditions

3.1 Audition de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif

Lors de sa séance du 30 avril 2002, la commission a auditionné le magistrat, qui était accompagné de MM. Castella, chef du Service étude et construction de la Division de la voirie, Gfeller, chef du Service d'aménagement urbain, de

M^{mes} Pascale Roulet Mariani, architecte au Service d'aménagement urbain, et Arlette Ortis, représentante de l'architecte mandaté Orsol, qui ont présenté le projet d'aménagement de la place des Nations.

Cet exposé faisant largement référence au contenu de la proposition, le lecteur est invité à se reporter au point 2 ci-dessus. Il fait observer *in limine* que le projet a déjà été partiellement intégré par les Nations Unies, qui ont aménagé à nouveau l'allée centrale, en particulier par la pose d'oriflammes, soulignant encore la vue en perspective depuis la place des Nations sur le siège européen de l'ONU que marque déjà une magnifique allée d'arbres. Au surplus, les Nations Unies ont manifesté leur intérêt au principe de l'aménagement de la place, estimant cependant que son prolongement vers leurs bâtiments (à la charge de l'ONU) n'était pas une priorité. Toutefois, aux actuels vaubans, voire chevaux de frise, devrait se substituer prochainement un portail composé d'un jeu de wagonnets.

Le magistrat attire en outre l'attention de la commission sur le caractère dégagé du terre-plein central, précisant que la fontaine des jeux d'eau n'est composée que de buses, sous la surface même de la place propre à rendre le sol totalement accessible au point que sa surface se trouve quasiment doublée par rapport à la zone engazonnée actuelle (aujourd'hui 1700 m², selon le projet 3200 m²). Il précise en outre que si les manifestations sont nombreuses, jusqu'à 300 par année, il s'agit souvent de la réunion d'un petit groupe de personnes qui peuvent se tenir, comme par le passé, sur le côté est de l'espace central. Dans une telle hypothèse, il est parfaitement possible de faire coexister les jeux d'eau de la fontaine et la manifestation, bien plus que cette coexistence offre une amélioration d'image, dans la mesure où de petits groupes de manifestants ne seraient de la sorte pas égarés sur une place trop vaste, ce qui serait de nature à nuire à leur volonté de faire passer un message sinon peut-être à le rendre insignifiant.

Il est en outre précisé que, si le projet imaginait à l'origine poser sur la place une pierre de granit originaire de chacun des pays membres de l'Organisation des Nations Unies et offrir de la sorte aux visiteurs un voyage virtuel à travers le monde, ce projet a été abandonné, dans la mesure où il n'est raisonnable d'extraire du granit que de 50 pays différents. Ainsi, les pierres proviendront d'une cinquantaine de pays, tandis que la ville d'accueil se présente au travers de ses classiques trottoirs de ciment qui s'intercaleront entre les allées de granit, expression subtile de la neutralité suisse.

3.2 Audition de M. Claude Castella, présentation du nouveau réseau des collecteurs

M. Castella présente un des aspects essentiels du projet représenté par l'arrêté I qui a trait à la rénovation du réseau des collecteurs d'eau. Il s'agit de refaire entièrement le réseau des canalisations de la place, y compris la séparation

des eaux claires des eaux usées. Le réseau actuel est affecté aux eaux usées après chemisages des tuyaux. Les eaux claires sont acheminées par une galerie profonde devant l'OMPI et ne se déverseront plus dans le collecteur situé sous l'avenue de France.

Ce réseau d'eau est distinct de celui qui alimente les fontaines en raison du caractère en circuit fermé des eaux de la fontaine et de la propreté relative des eaux de surface en ville.

Ces travaux de collecteur dureraient environ trente mois, M. Castella précise en outre que la demande de crédit a été faite sur la base d'estimations des coûts effectuées par les entreprises elles-mêmes, méthode qui est propre à garantir des prix estimés au plus près des prix définitifs.

3.3 Audition de M. Guillaume-Gentil

La problématique des circulations est présentée par M. Guillaume-Gentil qui commente les études effectuées, notamment les tableaux figurant en annexes 4, 5 et 6. Aujourd'hui, la place des Nations est un carrefour routier important par lequel passent environ 24 000 véhicules par jour. Il est un lieu d'échange du trafic venant entre les quatre points cardinaux et diffuse la circulation sur les rues principales que sont l'avenue de la Paix, l'avenue de France, la route de Ferney et l'avenue Guiseppe-Motta. Après l'arrivée du tramway à la place des Nations et des réaménagements de trafics prévus, le trafic passerait théoriquement à 28 000 voitures par jour sur cette place. (Voir annexe 4.)

L'objectif stratégique du projet est de ramener cette circulation à 19 000 voitures par jour, soit une réduction de 9000 voitures. (Voir annexe 5.)

M. Guillaume-Gentil fait observer à ce sujet que cet objectif de réduction sur la place des Nations est notamment la conséquence de la diminution des voiries sur l'avenue de France qui voit sa capacité significativement réduite, soit d'environ 3000 voitures par jour pour y être ramenée de 14 000 à 11 000 voitures par jour. Ce trafic sera reporté sur l'avenue de la Paix dont la charge passerait de 15 000 à 18 000 voitures par jour. Ce plan de réduction du trafic est en particulier obtenu par une nouvelle gestion des liaisons avenue de la Paix-avenue de France, dans la mesure où le projet prohibe tout tourner-à-gauche sur l'avenue de l'Ariana, la place des Nations ou le chemin Rigot et reporte ainsi le trafic venant de l'avenue de la Paix et entendant rejoindre le centre-ville soit sur l'avenue Guiseppe-Motta et la rue du Grand-Pré, voire la rue de la Servette, soit dans le prolongement de l'avenue de la Paix vers la place Albert-Thomas et la rue de Lausanne. M. Guillaume-Gentil fait toutefois observer que le carrefour de la place Albert-Thomas peut absorber un surplus de trafic, dans la mesure où il s'agit alors d'un tourner-à-droite. (Voir annexe 6.)

Un commissaire observe que l'évitement du Grand-Saconnex prévoit la construction d'une nouvelle voie (provisoirement dénommée «route des Nations») qui rejoindrait vraisemblablement l'avenue de la Paix, en amont de la place des Nations. Cette nouvelle voie allégerait la charge de trafic sur la route de Ferney, mais dans cette éventualité surchargerait aussi bien l'avenue de la Paix que le carrefour de la place Albert-Thomas et générerait un encombrement d'une si grande ampleur que seule une nouvelle traversée de la rade pourrait tenir lieu d'exutoire.

A ce sujet, le rapporteur observe qu'il apparaît de la figure «effets sur les capacités des carrefours à l'heure de pointe du soir» (annexe 5) qu'aujourd'hui le point faible en matière de circulation se situe sur le barreau ouest de la place des Nations. Le projet prévu allège globalement tous les passages de carrefour, sinon celui de la route de Ferney avec le chemin du Petit-Saconnex et l'avenue de l'Ariana dont le degré de saturation prévisible est déjà fixé à 90%. On peut ainsi déjà retenir la nécessaire réalisation de l'évitement du Grand-Saconnex en vue de prévenir d'importantes files d'attente sur la route de Ferney et les nuisances correspondantes en tant que conséquences du réaménagement des circulations autour de la place des Nations.

3.4 Audition de M. Claude-Alain Macherel, chef du Service de l'énergie

La commission a souhaité l'audition de M. Claude-Alain Macherel, chef du Service de l'énergie, afin d'évaluer les coûts et nécessités énergétiques des aménagements de la place, en particulier la fontaine qu'il convient de décrire plus précisément. Il est ici repris le texte explicatif au projet du mandataire:

«Sept rangées de 12 jets jaillissant directement du sol, sans bassin ni construction, selon le principe des fontaines sèches, prennent place dans les bandes neutres de la partie centrale de la place, dénudée de toute végétation. Ces nombres fondamentaux symbolisent la mesure du temps. C'est une véritable place d'eau apportant temporalité et nature à la partie la plus ostentatoire et symbolique de la place. Elle est les mers unissant les différents pays et continents que représentent les bandes de granit.

»Dirigés par un ordinateur programmé à distance par le Service municipal de la voirie, qui dispose déjà d'un personnel qualifié répondant 24 heures sur 24, ces 84 jets indépendants peuvent composer une infinité de figures des plus spectaculaires au plus calmes. Individuellement ou par rampes, leur chorégraphie changeante constitue un spectacle toujours renouvelé et modulable. La gestion de la fontaine permet d'adapter les jeux d'eau au gré de la demande, selon le rythme des saisons ou des événements, dans le souci du respect de l'Agenda 21 de la Ville de Genève et de sa politique d'économie d'énergie.

»Les jets allient pour les usagers deux ambiances *a priori* contradictoires: le monumental et le ludique. Cet événement fort est capable de drainer un public varié autour du spectacle de l'eau, le promeneur attiré par la fraîcheur dans un fond sonore apaisant, les enfants approchant l'eau et le jeu dans un espace de découverte.

»Le principe de la fontaine sèche ne neutralise pas la place. On peut parfaitement ne pas mettre en service les jets d'eau au fil des saisons, les jours de grand vent, ou laisser la place à des manifestations occasionnelles, conférant ainsi diverses fonctions à l'espace.» (Projet Orsol, p. 17.)

Le fonctionnement de cette fontaine est ainsi conditionné à des circonstances météo favorables. Concrètement, il est prévu de la faire fonctionner pendant une période variant de six à neuf mois par année.

M. Claude-Alain Macherel fait observer aux commissaires que le projet est articulé autour de son élément central qu'est la fontaine dont les consommations d'eau et d'énergie sont un fait. Il tient toutefois à relativiser ces consommations. Dans la mesure où elle fonctionne avec un circuit fermé d'eau, il ne s'agit que de compenser l'évaporation qui est évaluée à 2000 m³ par année, compte tenu du complément d'eau de pluie que le système récolte naturellement, soit 0,05% du débit d'eau. Invité à donner une appréciation, M. Macherel estime que c'est une faible consommation d'eau, faisant référence en cela aux consommations d'eau de fontaines monumentales comparables, ainsi celle du Jardin anglais.

Sur le plan énergétique, M. Macherel indique que le bilan prévisible n'est pas aussi favorable. En vue d'alimenter les 7 pompes des jets d'eau qui peuvent atteindre une hauteur de 4 mètres, la consommation estimée est de 150 000 kW/année. Cette consommation importante déterminera, selon M. Macherel, une réflexion quant à l'exploitation des jeux d'eau, dans la mesure où la consommation d'énergie varie au cube de l'effort de puissance des jets d'eau. La réflexion devra de la sorte déterminer la nature des jeux d'eau qui seront entrepris, l'usage préférable de hauteurs moyennes plutôt que les pleines puissances. Selon lui, il convient toutefois de retenir un système de pompes tel que celui proposé par les architectes permettant des jets (épisodiques) jusqu'à 4 mètres.

Pour se faire une idée de cette consommation énergétique, M. Macherel indique que 150 000 kW/an représente plus que la consommation d'un groupe scolaire, mais que c'est insignifiant par rapport aux Vernets dont la consommation serait de 2 500 000 kWh. Relativisant ces chiffres, il rappelle que l'ensemble des bâtiments de l'administration consomme 30 millions de kWh.

Le coût de l'énergie des pompes de la fontaine est estimé entre 30 000 et 35 000 francs.

Abordant les questions directement environnementales, il est précisé que le risque de gel est prévenu par l'arrêt de l'installation de décembre à la mi-mars, temps également nécessaire pour l'entretien de l'installation. Quant à la perméabilité des sols, le projet constitue un recul significatif par rapport à la situation actuelle.

L'éclairage de la place se fera au moyen de 22 mâts de 15 mètres de haut. Il est accordé une certaine importance à l'éclairage, qui justifie la description de cet élément du projet, description empruntée à nouveau aux notes explicatives du projet du mandataire:

«Qui dit spectacle dit éclairage, et la nuit sur la place est aussi importante que le jour. Les techniques de l'éclairage nécessitent l'implantation de mâts lumineux qui, sans être l'éclairage lui-même, sont des composantes architecturales de l'espace, y compris le jour. Le projet propose des mâts classiques modifiés.

»Les mâts empruntent le fût métallique conique des mâts de fabrication courante, particulièrement efficaces et économiques, en y accrochant des caches en caillebotis d'inox encadrant les différentes sources d'éclairage pour éviter l'éblouissement des usagers.

»Les fûts sont peints en blanc, sauf à l'embrase où ils sont revêtus du même inox que les panneaux et dans la même hauteur. Ces mâts sont implantés à l'une des extrémités de chaque bande de granit de façon alternée.

»La double rangée de 22 mâts de 15 mètres de haut chacun constitue, qu'on le veuille ou non, la perception lointaine de la place et de sa forme rectangulaire.

»Les caches, dont la position varie d'un mât à l'autre, apparaissent alors comme des signes abstraits porteurs de messages, à la façon des anciens télégraphes.

»Les doubles caches appartiennent à la même famille architecturale que les panneaux à double face et constituent comme un nuage, mais plus aérien. Les mâts ne sont pas un sériel d'objets, mais forment bien un tout cohérent avec le reste du projet architectural.

»Comme les panneaux par rapport aux haies, les mâts sont le prolongement artificiel de la double rangée de l'allée de l'ONU.» (Projet Orsol, p. 9.)

La description ci-dessus, en ce qu'elle fait allusion aux «panneaux», commande une rapide description de ceux-ci. Il s'agit du claustra abordé dans la description du projet, soit des panneaux paravents de 1,6 mètre de haut définissant les limites latérales de la place. Faits de béton armé et revêtus d'inox semi-réfléchissants sur lesquels sont gravés des extraits tirés de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de la Charte des Nations Unies. «Ils constituent un

nuage de mots dans l'espace, engageant le sens du lieu et représentant la pensée humaine dont l'apparence évolue avec l'angle d'approche et les conditions climatiques. (*sic*) (...) L'alignement de la double rangée de panneaux forme en quelque sorte les coulisses de la place dont le centre serait la scène d'un spectacle du monde et dont les acteurs seraient alternativement les usagers quotidiens, les visiteurs ou les manifestants.» (Projet Orsol, p. 8.)

Le prix d'un mât, totalement équipé, s'élèvera à 27 283 francs. Ce prix comprend les sources lumineuses, le mât, les grilles de protection, les filtres, etc. Le prix de ceux situées dans la voirie qui traverse la place et sur la partie du côté de l'UIT est de 23 150 francs, également tous équipés. (Lettre du 15 mai 2002 de M. Ferraille au président de la commission.)

L'éclairage public passera de 41 000 kWh à 60 000 kWh, malgré le surplus de lumière qui baignera la place. Le gain de lumière est obtenu au moyen d'un système plus performant, soit un éclairage au sodium de couleur chaude ou froide, selon les espaces. Le surplus de coût lié à ce nouvel éclairage est estimé par le magistrat à 2900 francs par année.

4. Prises de position des groupes municipaux

Le projet est discuté dans la séance du 21 mai 2002. Neuf membres de la commission s'expriment tour à tour. Trois commissaires l'approuvent sans réserve, un représentant DC, un représentant AdG/TP et un représentant AdG/SI, au motif pour l'un que Genève n'aurait pas de grands projets, pour un autre qu'il faut faire confiance aux personnes qui ont dessiné ce projet, pour le troisième qu'il faut se garder de modifier un projet global au risque de reproduire Uni II.

Pour le surplus, des critiques diverses sont exprimées:

Pour les représentants des Verts, les critiques sont de divers ordres. Il y a la minéralisation de la place et son imperméabilisation qui sont une démarche contraire à ce qui est entrepris aujourd'hui en Ville de Genève et une mise à néant de la sensibilisation nouvellement acquise par le Conseil municipal, notamment suite à la motion relative à la perméabilité des sols dont l'importance avait été soulignée par ledit Conseil.

Il y a également une débauche, à tout le moins apparente, d'énergie, domaine sur lequel le groupe des Verts fait un travail important depuis qu'il siège au Conseil municipal. Les Verts regrettent en particulier que les recherches qui ont été conduites en matière de consommation électrique conduisent à un surcroît de coût de fonctionnement.

S'exprimant en matière de transport, le groupe des Verts retient que la place des Nations constitue, par son nouvel aménagement, une porte de Genève. A ce

titre, il estime que le traitement des flux automobiles doit marquer une priorité fondamentale aux transports en commun et s'étonne de la faible intervention sur l'accroissement du trafic motorisé individuel que le projet suppose, notamment parce que le projet intègre un terminus de la ligne de tram sur la place plutôt que bien en amont, en particulier en France voisine.

Ce groupe observe enfin que le projet aborde largement la thématique de l'arborisation, indiquant que les mâts, autant que les panneaux, rappellent astucieusement les hautes et basses futaies qui caractérisent le quartier. Aux yeux de ce groupe, c'est ici une occasion ratée de réaliser une véritable arborisation de cette immense place, en particulier dans le secteur de l'avenue Giuseppe-Motta.

Pour l'ensemble de ces motifs, les Verts ne soutiendront pas ce projet.

Le groupe radical observe que ce projet est un tout dont l'intérêt est certain. Il observe toutefois que le domaine public de la Ville de Genève ne s'étend que sur les deux tiers du périmètre et que rien n'indique que le projet total verra jamais le jour. Bien plus compte tenu de l'ensemble des tâches de l'ONU et du coût de ce projet, il est peu probable que l'aménagement complet soit jamais réalisé, ce d'autant plus que l'idée de reculer le portique d'entrée de l'ONU près du siège lui-même paraît abandonnée au profit d'un nouveau portail non intégré sur ce plan. Or le groupe radical refuse l'idée que dans ce projet on puisse en prendre une partie et renoncer à une autre.

Il observe en outre que le projet d'aménagement du tram ne tient pas compte de la future extension de la ligne en direction de Ferney-Voltaire.

Pour ces motifs, les radicaux annoncent qu'ils accepteront le crédit relatif à l'aménagement des collecteurs et à leur mise en système séparatif, mais qu'ils refuseront le projet proposé.

Les libéraux sont pareillement séduits par le travail et l'image proposée. Ils en retiennent toutefois le gigantisme, la surface traitée aussi bien que le choix du projet dessinant plus un pont de porte-avions qu'une place publique.

Aux yeux des libéraux, le gigantisme de la place, qui se compose de trois plates-formes à vocation piétonnière de 75 m sur 50, soit de 3800 m², s'apparente à un vaste no man's land. L'occupation par les piétons de cet espace ne sera possible qu'à l'occasion de très importantes manifestations dont l'expérience montre que, si elles se tenaient à Genève, ce ne serait pas contre l'ONU, mais contre une autre organisation internationale.

Pour les libéraux, le projet doit être revu à la baisse et tenir compte du fait que l'esplanade sur la propriété de l'ONU ne sera sans doute jamais réalisée. Ainsi, l'esplanade devant l'UIT pourrait également être omise et le projet revu pour le

seul périmètre compris entre la route de Ferney et l'avenue de la Paix. Il en résulterait un espace à l'égard duquel les principes du projet proposé pourraient être repris tout en conférant à cet espace une dimension qu, sans devenir intime, et même loin de là, retrouverait une dimension à la taille de l'homme, de la ville et de l'importance qu'elle entend donner aux organisations gouvernementales ou non gouvernementales regroupées en ville. Ainsi, ce seul espace du périmètre central, riche de ses dégagements naturels, est de dimension visuelle bien supérieure à l'esplanade de l'ONU à son siège mondial, tandis que son traitement soigné est digne de la tradition d'accueil de Genève.

Pour les libéraux, la fontaine de jeux d'eau, réalisation de plus en plus courante, constitue une expression heureuse de Genève sur cette place et mérite d'être réalisée, ce d'autant plus que toutes les garanties ont pu être données quant à la compatibilité de cette fontaine avec la vocation naturelle de rassemblement de cette place. La dimension symbolique comme esthétique leur paraît équilibrée avec son coût énergétique et retient en conséquence sa compatibilité, certes limite, avec l'Agenda 21.

Le groupe libéral annonce qu'il s'opposera en conséquence au projet complet tout en invitant le Conseil administratif à examiner avec ses mandataires la possibilité de ne réaliser que l'espace central de celui-ci.

Le groupe socialiste aime ce projet d'envergure. Il retient en particulier que la place des Nations le mérite, tant l'aménagement actuel a atteint ses limites et rappelle l'expression du long désintérêt de la Suisse à l'endroit de cette organisation. Cet aménagement est en outre conforme à la volonté de chacun de permettre les rassemblements populaires. Son regret consiste dans le fait qu'il ne nous a été présenté qu'un seul projet et que l'on se trouve aujourd'hui obligé d'opter entre le tout ou rien. Il choisit en conséquence le tout et annonce qu'il votera les deux arrêtés.

Le groupe socialiste ayant annoncé un rapport de minorité, le rapporteur de majorité n'explicite pas davantage la position des socialistes.

Compte tenu de la nature du projet, aucun commissaire ne propose d'amendement en commission.

A la suite du vote ci-après, les groupes AdG/SI et DC annoncent le dépôt d'un rapport de minorité.

Au vote, le projet d'arrêté I est accepté par 6 oui (1 AdG/SI, 2 S, 1 AdG/TP et 2 DC) contre 5 non (2 Ve et 3 L) et 2 abstentions (R).

Le projet d'arrêté II est refusé par 7 non (2 Ve, 3 L et 2 R) contre 6 oui (1 AdG/SI, 1 AdG/TP, 2 S et 2 DC) et aucune abstention.

PROJET D'ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 30 avril 1984, 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967 et 204 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 8 790 000 francs destiné à l'aménagement et à la reconstruction des voiries de la place des Nations et de ses abords, ainsi qu'à la réalisation du réseau public d'assainissement, après déduction de la participation de l'Etat de Genève de 340 000 francs représentant la part de la subvention cantonale au réseau d'assainissement de la Ville de Genève et de 40 000 francs représentant la participation de l'Etat de Genève aux travaux d'infrastructure pour les TPG, soit un montant brut de 9 170 000 francs.

Art. 2. – La dépense prévue à l'article premier sera financée, d'une part, par un prélèvement de 2 803 000 francs sur le compte «Fonds d'équipement, contributions d'écoulement et d'épuration» et, au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 5 987 000 francs.

Art. 3. – La dépense de 5 987 000 francs prévue à l'article premier, déduction faite du prélèvement sur le «Fonds d'équipement, contributions d'écoulement et d'épuration» de 2 803 000 francs, sera inscrite à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation de l'ouvrage, soit de 2006 à 2035.

PROJET D'ARRÊTÉ II REFUSÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 30 avril 1984, 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967 et 204 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 7 978 000 francs, après déduction de la participation de l'Etat de Genève de 3 000 000 de francs représentant la participation cantonale à l'aménagement de la nouvelle place des Nations et de 40 000 francs représentant la participation de Handicap international au déplacement de la *Broken Chair*, soit un montant brut de 11 018 000 francs destiné à l'aménagement de la place des Nations.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 7 978 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figurent au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation de l'ouvrage, soit de 2006 à 2035.

Annexes:

Les annexes reproduites ci-après sont extraites du document intitulé «Restructuration et aménagement de la place des Nations» du 7 octobre 2001 établi par les bureaux Orsol, association des bureaux J.-P. et A. Ortis, C. Drevert, Solfor SA, HKD Géomatique et le bureau Transitec Ingénieurs-conseils, remis à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

ANNEXE 1: périmètre du site (Photo Orsol)

ANNEXE 2: programme établi par la Ville de Genève

ANNEXE 3: projet Orsol (plan Orsol)

ANNEXE 4: figures des trafics actuels et futurs ensuite de la réalisation du tramway

ANNEXE 5: étude de capacité des trafics

ANNEXE 6: organisation future des carrefours et mouvements de circulation

ANNEXE 7: mâts d'éclairage

B. Rapporteur de minorité: M^{me} Alexandra Rys. (26 août 2002)

Le vote d'une majorité de la commission sur le projet d'aménagement de la place des Nations donne l'impression d'être le fruit d'une crise d'amnésie, qui l'a conduite à revenir sur des décisions et des demandes antérieures.

Qu'est-ce qui était demandé?

Le 7 juin 1998, les citoyens votent en majorité contre le projet Fuksas. Conclusion tirée de ce vote: les Genevois ne veulent pas de constructions à la place des Nations.

Le 24 mai 2000, le Conseil municipal vote à l'unanimité, comme l'avait fait la commission de l'aménagement et de l'environnement avant lui, le crédit de quelque 740 000 francs demandé par le Conseil administratif pour étudier un nouveau projet d'aménagement. Il était précisé que le nouvel aménagement devait absolument laisser de l'espace pour les manifestations et favoriser l'animation de la place.

Que propose le projet présenté?

Le projet proposé répond très précisément à ces demandes, notamment par le traitement du sol, l'installation de jeux d'eau et de bancs, ainsi que par l'éclairage destiné à conférer un certain cachet à la place, même de nuit.

A souligner, tout particulièrement:

- on a pris soin de prévoir, pour les jeux d'eau, des buses dans le sol, pour ne pas entraver la marche sur cette place;
- la surface en dehors des jets d'eau est plus grande que celle existant actuellement, dévolue aux manifestations;
- les jeux d'eau fonctionneront en circuit fermé;
- la consommation en électricité des fontaines ne représentera que 0,5% de la consommation électrique totale des bâtiments de la Ville;
- le projet a fait l'objet d'une large consultation avec les associations et institutions concernées, tellement large, d'ailleurs, que l'association de quartier a décliné la proposition d'audition faite par la commission.

La partie la moins satisfaisante de ce projet est probablement le volet déplacements.

En dépit de son coût, le Parti démocrate-chrétien aurait aimé que soit développée l'option de la mise en tunnel de la route de Ferney. Par ailleurs, une surcharge de trafic à la place Albert-Thomas est à prévoir. D'après le mandataire transports, cela n'a pas d'importance, car il s'agira d'une surcharge sur le tourner-à-droite (en venant depuis Lausanne). Etant donné les bouchons existant déjà à l'heure de pointe du matin, un tel optimisme nous semble exagéré!

Toutefois, refuser cette proposition au motif qu'il faudrait limiter l'aménagement au seul espace central, ou encore que les arrêts des TPG sont mal placés, ne paraît pas très sérieux. Cette proposition répond aux attentes formulées par le Conseil municipal et elle a l'agrément des institutions voisines et associations de quartier. Le Parti démocrate-chrétien vous recommande donc vivement de voter le projet présenté par le Conseil administratif.

C. Rapporteur de minorité: M^{me} Annina Pfund. (15 janvier 2003)

La minorité a fait fi des réticences portant sur le gabarit, les matériaux, l'emplacement des arrêts TPG, le matériau qui sert de support à l'inscription d'extraits de la Déclaration des droits de l'homme, l'éclairage ou encore le système de pompage des eaux.

Elle estime que la majorité s'est trouvée des excuses commodes pour refuser un projet qui est de nature à apporter un plus à Genève, ville ouverte sur le monde.

Ce projet a une symbolique autant plus grande après la votation historique sur l'adhésion de la Suisse à l'ONU. Nous estimons que Genève doit se doter d'une place des Nations digne de ce nom et que le projet du Conseil administratif répond à ce principe.

Le gabarit de la place permet des manifestations d'envergure. Comment accepter que des manifestants déambulent ou fassent un sitting sur une pelouse minuscule qui ne tarde pas à se transformer en une pataugeoire boueuse dès que la pluie se met de la partie!

Comment accepter encore que la place des Nations soit entièrement dévolue, comme c'est le cas actuellement, à la circulation automobile, exception faite aux TPG dont nous ne remettons pas la nécessité en cause!

Genève, ville de taille humaine mais connue au niveau mondial, manque de place de grand gabarit, à l'instar de la plupart des villes importantes et le projet du Conseil administratif apporte une solution, reconnaissons-le, pas parfaite mais concrète.

Nous relevons également que la prolongation éventuelle de la place en direction de l'ONU est tout à fait intéressante et nous ne doutons pas qu'à terme la proposition sera réalisée dans son ensemble, périmètre des Nations Unies compris.

Nous estimons donc que la proposition PR-195 répond à tous ces paramètres et qu'il convient dès lors d'aller de l'avant afin que Genève puisse enfin disposer d'une grande et belle place pour ses habitants et ses visiteurs.

Ce sont les raisons pour lesquelles la minorité de la commission de l'aménagement et de l'environnement, formée par les socialistes, l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) et l'Alliance de gauche (Parti du travail et Progressistes) (nous laisserons le parti démocrate-chrétien parler pour lui-même), demande au Conseil municipal de voter l'arrêté I de la proposition, accepté par la majorité de la commission, mais également l'arrêté II.

La minorité tient, pour conclure, à espérer que tel ou tel parti en mal d'électorales et d'électeurs ne va pas par le biais d'un référendum presque annoncé nous refaire à Genève le débat dépassé sur la place des Nations Unies!

M. Jean-Marc Froidevaux, rapporteur de majorité (L). Je prends d'abord la parole pour présenter mes excuses au magistrat Ferrazino, qui apparaît en page 8 de mon rapport sous le nom de «M. Ferraille»! (*Corrigé au Mémorial.*) Il faut bien comprendre qu'il s'agit d'une transformation due à un traitement de texte un peu autoritaire et qu'il n'était nullement dans l'intention du rapporteur de dire que le magistrat est usagé, ou qu'il s'agit d'un magistrat à mettre au rebut, quelle que soit l'opinion personnelle que je puisse avoir sur ce point...

Pour ce qui est de l'objet même du débat, je crois, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que nous ne pouvons guère, concernant la place des Nations, nous épargner le débat difficile et délicat ainsi que les syndromes liés aux grands travaux en ville de Genève. Ces éléments sont constamment apparus de manière sous-jacente à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Peut-être s'agissait-il de réparer l'obstruction à de grands travaux qu'on a connue à l'occasion du débat antérieur sur le nouveau Musée d'ethnographie. En tout cas, je crois que ce serait une erreur de faire l'impasse sur cette dimension du projet. Il n'y a pas de doute: il existe un syndrome des grands travaux en ville de Genève. Je crois personnellement que le projet du nouveau Musée d'ethnographie était une petite œuvre architecturale, mais une grande œuvre sur le plan culturel. En ce qui concerne la place des Nations, c'est peut-être une grande œuvre sur le plan architectural, mais ce n'est pas du tout une œuvre sur le plan culturel. Je ferais volontiers la comparaison avec un bâtiment qui, lui non plus, n'est pas une grande œuvre sur le plan culturel: je parle du porte-avions américain de la classe Nimitz, sur lequel des données chiffrées nous sont régulièrement fournies

par la presse. Un porte-avions comme le *Nimitz* mesure 328 mètres de long; la place des Nations fait 317 mètres de long. La surface du pont du porte-avions est de 18 000 m², ici; celle de la place des Nations est 16 700 m². Vous voyez qu'au niveau culturel, en ce qui concerne le projet de la place des Nations, il y a plus de similitudes avec quelques inutiles navires qui croisent sur certaines mers qu'avec les grandes œuvres chères à la Ville de Genève!

J'aimerais revenir sur la position de la majorité de la commission et souligner que le projet d'aménagement de la place des Nations, tel qu'il ressort du concours d'architecture, n'est pas véritablement conforme au mandat qui avait été donné par le Conseil municipal il y a deux ans. Ce que je veux dire par là, c'est que la commission n'attendait pas cet immense porte-avions, mais une place sensiblement mieux articulée. Dans mon rapport, sauf erreur à la page 14, le plan général a été annexé: on constate que la place est fondamentalement articulée sur l'aire centrale et que, pour le surplus, différents aménagements et variations ont été prévus.

Par ailleurs, il n'était pas prévu non plus la minéralisation massive du sol sur une surface de cette dimension; un certain loisir avait été laissé aux architectes en ce qui concerne le traitement de la place. L'objectif fixé était de tenir compte de la volonté de l'ensemble des intervenants, à savoir les organisations internationales aussi bien que la Ville de Genève, et de garantir la possibilité de manifester sur cette place. On avait décompté 100 manifestations par année, lesquelles rassemblaient, nous disait-on, une poignée de manifestants, certaines pas plus de vingt, d'autres quelques centaines. Nous connaissons tous ici très bien quel est l'usage qui est fait de cette place, parce qu'il n'y a personne dans ce Conseil municipal qui, à une occasion ou une autre, ne se soit trouvé sur la place des Nations pour une manifestation. En l'occurrence, le résultat du concours, c'est un porte-avions de 16 000 m², dont on dit qu'il a pour objectif de rassembler les manifestants. Or, la véritable question est de savoir si une place de cette dimension a pour vocation de rassembler ces manifestants ou, au contraire, de les disséminer! Comment une centaine de manifestants vont-ils pouvoir prendre possession de cette place et témoigner de leur message, alors que la place est si vaste qu'on a l'impression que l'architecte, ou le maître d'œuvre qu'est la Ville de Genève, n'a eu d'autre but que de les y perdre?

Un autre élément quelque peu embarrassant du point de vue culturel, c'est qu'on parle de la place «des Nations» et qu'en réalité on fait là un contresens. D'une part, le projet prévoit une place totalement plate, alors que le monde est un globe, imparfait d'ailleurs, composé, outre ses défauts naturels, de creux et de montagnes. Les nations, elles, sont représentées par des carrés alignés les uns contre les autres, tous égaux, enchâssés dans du béton. A croire que les nations sont toutes égales et immuables! En réalité, le monde est plus complexe et cette vision architecturale extrêmement simplificatrice procède d'une lecture que l'on

pourrait qualifier de «pré-Renaissance»: le monde est plat, tel avant la Renaissance, les nations sont égales, dans une vision effectivement idéaliste du monde, mais sans grand intérêt par rapport à la dimension même de cette place des Nations.

Que penser de sa décoration? Il y des éléments mobiles que sont les fontaines et les jeux d'eau, qui sont la préoccupation importante d'un autre groupe d'opposants, à savoir le groupe des Verts que je laisserai intervenir sur ce sujet. Pour ma part, ce que je trouve plus désagréable, c'est ce que les architectes ont appelé les claustras. Il s'agit d'une série de panneaux en béton de 20 cm d'épaisseur, sur lesquels sont gravées les formules magiques de la Déclaration des droits de l'homme et de la Charte fondatrice des Nations Unies. Ces formules magiques ont quelque chose d'assez extraordinaire: elles sont pressantes, elles sont frappées au coin du bon sens qui prévalait au moment de leur rédaction, mais l'on voit, particulièrement aujourd'hui, qu'elles ne résistent pas à la première crise d'envergure... Sceller ces formules dans le béton est bel et bien leur redonner une force qui est celle du béton, qui n'est pas une force vive, mais figée. Ces phrases, j'y souscris volontiers, mais je ne les aimerais pas scellées dans le béton, susceptibles d'être atteintes par la carbonatation... J'aimerais plutôt qu'elles se dressent dans le ciel, pendues à des mâts; j'aimerais qu'elles volent au vent et qu'elles soient associées aux personnes qui défilent, qui manifestent, de telle manière que celles-ci trouvent, dans les textes fondateurs de la notion d'universalité, les phrases sur lesquelles elles peuvent se fonder. Plutôt que de croire que le monde est quelque chose de figé, avec des Etats en carré, réunis dans des continents qui sont eux-mêmes en carré, et des phrases gravées dans le béton, il est raisonnable de considérer que le monde est rond, que les phrases importantes ne doivent pas être déchiffrées sous la mousse qui s'y sera accumulée, mais qu'elles volent au vent.

Cela pour vous dire que cette place, qui est un lieu culturel, peut fort bien devenir un foyer culturel, mais que la structure architecturale qui a été choisie va dans le mauvais sens, car elle offre une image figée du monde, alors que, nous le savons tous, le monde est un facteur de mouvement. C'est la raison pour laquelle la majorité de la commission de l'aménagement et de l'environnement vous suggère de refuser ce projet et de le renvoyer au Conseil administratif pour une nouvelle proposition qui soit, je dirai, flamboyante.

(La présidence est assurée par M. André Kaplun, vice-président, jusqu'à la fin de la séance.)

M^{me} Alexandra Rys, rapporteur de minorité (DC). Je crains précisément que la majorité de la commission de l'aménagement et de l'environnement n'ait

été prise d'une crise d'amnésie au moment du vote. Car enfin, qu'était-il demandé? Le 24 mai 2000, le Conseil municipal actuel vote à l'unanimité, comme l'avait fait la commission de l'aménagement et de l'environnement avant lui, le crédit de 740 000 francs pour étudier un nouveau projet d'aménagement. Il était précisé dans ce vote que le nouvel aménagement devait absolument laisser de l'espace pour les manifestations et favoriser l'animation de la place. Or que nous propose le projet présenté par le Conseil administratif? Ce projet répond très précisément à ces demandes, notamment par le traitement du sol, l'installation de jeux d'eau et de bancs, ainsi que par l'éclairage destiné à conférer un certain cachet à la place, et ce même de nuit. On remarquera au passage qu'on a pris soin de prévoir, pour les jeux d'eau, des buses dans le sol pour ne pas entraver la marche sur cette place; que la surface en dehors des jeux d'eau est plus grande que celle existant actuellement, dévolue aux manifestations; que les jeux d'eau fonctionneront en circuit fermé; que la consommation en électricité des fontaines ne représentera que 0,5% de la consommation électrique totale des bâtiments de la Ville et, enfin, que le projet a fait l'objet d'une large consultation – pour une fois c'est vrai, puisque c'est nous qui le disons! – avec les associations et institutions concernées, tellement large d'ailleurs que l'association de quartier a même décliné la proposition d'audition faite par la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Effectivement, pour le groupe démocrate-chrétien, la partie la moins satisfaisante de ce projet est probablement le volet des déplacements. En dépit de son coût, nous aurions bien aimé que soit étudiée l'option de mise en tunnel de la route de Ferney-Voltaire. Par ailleurs, l'ingénieur en circulation du cabinet mandaté nous a donné des explications un peu fumeuses, des explications peu convaincantes sur la surcharge à prévoir à la place Albert-Thomas.

Cela étant, refuser cette proposition au motif qu'il faudrait limiter l'aménagement au seul espace central, ou encore que les arrêts des Transports publics genevois (TPG) ne sont pas très bien placés, ne nous paraît pas sérieux du tout. C'est la raison pour laquelle le Parti démocrate-chrétien vous engage très vivement à accepter le projet du Conseil administratif.

M^{me} Annina Pfund, rapporteur de minorité (S). Ce projet a une portée symbolique. La place des Nations est une grande place et il nous semble que, pour une grande place, il faut un grand projet. En dépit de toutes les critiques que l'on peut émettre, ce projet est beau et magnifique. La symbolique de cette place est d'autant plus grande que la Suisse a adhéré à l'Organisation des Nations Unies (ONU) l'année dernière. C'est une place qui permettra des manifestations d'envergure sans que les manifestants ne doivent marcher dans la boue lorsqu'il pleut. La majorité de la commission de l'aménagement et de l'environnement a

fait connaître ses réticences portant sur le gabarit, les matériaux, l'emplacement des arrêts des TPG, ainsi que sur les matériaux servant de support à l'inscription des extraits de la Déclaration des droits de l'homme, sur l'éclairage ou encore sur le système de pompage des eaux.

Je peux soutenir ma collègue M^{me} Rys, en disant que les coûts au niveau de l'électricité seront majorés de 2900 francs par année, ce qui n'est vraiment pas un énorme montant en comparaison des coûts de cette place. Après les auditions des différents services et personnes, il nous semble, à nous socialistes, que des réponses satisfaisantes ont été données aux réticences diverses. Si nous pouvons regretter qu'un seul projet nous ait été présenté et que le choix ait été tout ou rien, nous vous proposons néanmoins de voter le rapport de minorité et d'accepter les projets d'arrêtés I et II.

Premier débat

M. Michel Ducret (R). Le groupe radical a trouvé très amusante l'idée que ces fontaines dans le sol permettraient peut-être de refroidir l'ardeur, parfois trop grande, de certains manifestants... Au-delà de ce constat d'efficacité, qui est probablement plus une plaisanterie qu'autre chose, il faut saluer la volonté de faire un projet d'une certaine ampleur qui s'étend, d'une manière assez vaste, sur un périmètre allant bien au-delà de celui de la place des Nations, puisqu'il englobe à la fois tout l'espace de cette place et l'entrée du bâtiment des Nations Unies proprement dit, donc sur le territoire des Nations Unies, et d'autre part le petit parc qui existe actuellement au sud de la place.

Jusque-là, tout va bien, si ce n'est que nous observons que, malheureusement, la Ville de Genève ne maîtrise pas la totalité du périmètre. L'espace se trouvant devant l'ONU ne nous appartient pas, nous n'en avons pas la maîtrise, et il y a peu de chance que cette partie du projet voie jamais le jour, d'autant plus que les dérives sécuritaires de certains en ce moment ne vont pas faciliter le déplacement du portail d'accès au périmètre de l'ONU plus près des bâtiments. Il est donc fort peu probable que l'on puisse prolonger la place sur cet espace. D'autre part, cette unité, qui est déjà une unité de façade pour ce côté-là, va l'être également pour l'autre côté, car je ne suis pas persuadé, Mesdames et Messieurs, que les riverains accepteront sans rechigner la transformation de l'espace vert situé au sud de la place en un espace minéralisé, qui ne va, finalement, pas beaucoup arranger l'ensemble du secteur, déjà fortement bâti.

Voilà en ce qui concerne le problème de la place elle-même, dont la conception est peut-être un peu compliquée pour un endroit qu'on veut être un lieu de manifestations et qui doit donner une certaine ampleur à l'ONU. Concernant

l'ampleur, c'est réussi. Pour le reste, ça l'est beaucoup moins. En effet, il se trouve que l'unité de façade que j'ai dénoncée tout à l'heure est encore compliquée par le fait que deux voies routières vont continuer à traverser la place, nonobstant les aménagements que l'on y fera, deux voies qui seront d'ailleurs aussi utilisées par les transports collectifs. D'ici peu, je l'espère bien, le tram sera prolongé en direction du Petit-Saconnex et traversera également la place, ce qui, d'ailleurs, nous fait dire que, par rapport à ce prolongement, l'arrêt des TPG, tel qu'il a été conçu dans ce projet au sud de la place et tel qu'il est en voie de réalisation actuellement, ne convient pas. En effet, les usagers se rendant en ville devront courir d'un arrêt à l'autre, selon qu'il s'agit d'un tram qui rebrousse chemin à la place des Nations ou d'un tram qui vient du Grand-Saconnex en direction de Cornavin.

Ce n'est donc pas une bonne solution, nous l'avons dit depuis le début, mais, malheureusement, nous n'avons pas été écoutés, et cela à plusieurs échelons. C'est fort regrettable, croyez-le bien. Ces remarques sont valables dans la mesure où le tram est prolongé par la route de Ferney-Voltaire, elles le seraient beaucoup moins s'il était prolongé en direction de l'Organisation mondiale de la santé, évidemment, avec un autre tracé. De plus, les correspondances sont loin d'être exemplaires, puisque, pour maintenir la beauté de l'espace public, on pénalise les usagers des transports publics, qui sont conduits d'un côté de la place, où passe le tram, à l'autre côté, où passent les bus. Il n'y a pas d'unité, on oblige les gens qui veulent passer d'un bus à un tram, par exemple, à traverser toute la place et les flots de circulation. Il est bien dommage que, lors d'un tel réaménagement, on n'accorde pas plus de soin et d'attention aux usagers des transports publics, qui seront en tout cas aussi nombreux que les manifestants éventuels que l'on souhaite pouvoir recevoir!

Voilà, Mesdames et Messieurs, les réflexions du groupe radical. Nous jugeons qu'il faut impérativement accepter l'arrêté I, mais nous ne sommes pas satisfaits du projet d'aménagement tel qu'il est proposé, je pense notamment aux fameux claustras, ces panneaux qui doivent recevoir des droits de l'homme en petits morceaux échelonnés le long de la place... En réalité, ces panneaux vont très rapidement, au bout de quelques mois, se transformer en panneaux d'affichage sauvage permanent. Je crains moins les tags, parce que ce n'est pas un secteur assez passant pour ce genre d'activité, mais je vous promets en revanche l'affichage sauvage sur ces panneaux.

A partir de là, nous nous sommes dit qu'il y avait vraiment trop d'éléments négatifs et que l'on pouvait trouver un projet plus satisfaisant, qui garde l'ampleur de la place sans avoir les défauts rédhibitoires du projet qui nous a été proposé. Voilà pourquoi, s'il accepte de voter l'arrêté I, le groupe radical ne votera pas l'arrêté II.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). L'Alliance de gauche soutient, sans aucune réserve, la proposition présentée par le Conseil administratif et s'oppose donc aux conclusions du rapport de majorité. Genève a besoin d'une place des Nations qui fasse honneur à sa réputation internationale. Comment accepter l'état actuel des choses, comment obliger des manifestants à patauger, par temps de pluie, dans le marais qui se trouve au cœur de la mini-place actuelle? Cela n'est pas digne d'une ville comme Genève, qui par ailleurs manque cruellement de places d'une certaine envergure.

On peut s'accrocher à tel ou tel détail, comme la qualité du granit, le fonctionnement des fontaines, quelques aspects énergétiques, et j'en passe, mais franchement, chers collègues, est-ce bien digne de nous? Cessons de nous prendre, les uns et les autres, pour des architectes, ayons une vue d'ensemble, considérons que notre ville doit avoir une belle place des Nations et que le projet présenté remplit tout à fait ces conditions.

C'est la raison pour laquelle je vous invite à suivre les conclusions des rapporteurs de minorité, car une telle occasion ne se représentera pas de sitôt. Il en va de l'intérêt général, un intérêt qui n'est, dans cette affaire, ni de gauche ni de droite, mais tout simplement genevois. Celles et ceux qui diront non l'expliqueront dans *Le Monde*, *El Pais* ou le *Washington Post*, mais je doute sérieusement qu'ils soient bien compris des lecteurs de ces journaux!

M. Damien Sidler (Ve). Sans entrer dans les détails architecturaux, je dirai que les Verts sont plus qu'interloqués par l'issue de l'étude de cette proposition en commission. Comment une ville comme Genève peut-elle proposer un projet aussi peu abouti au niveau du développement durable et des concepts qu'il implique? Ce sont des priorités que les Verts se sont fixées dans leur programme et toute cette proposition les bafoue à proprement parler!

Cette future place des Nations est à l'image des pays qui composent l'ONU actuellement, c'est-à-dire désunis ou empreints d'une unité de façade, comme l'a dit M. Ducret. On cherche à créer une superplace en réunissant trois entités, qui resteront séparées qu'on le veuille ou non et malgré tous les efforts que nous pourrions déployer, à cause du flux de circulation automobile qui restera, semble-t-il, immuable. Je parle ici de l'allée à l'intérieur du domaine de l'ONU, de la place des Nations actuelle et du parc qui longe l'avenue Giuseppe-Motta.

Bien sûr, de nuit, on nous promet que cette unité sera réelle au prix d'un artifice lumineux. Ainsi, après avoir traversé deux importants axes routiers, il sera possible de déambuler d'un bout à l'autre de cette pseudo-place, baignée d'une lumière uniforme qui représente 150 000 kWh par année, soit plus que la

consommation d'un groupe scolaire, ou encore la production solaire annuelle de 1300 m² de panneaux photovoltaïques. De contrepartie à cette débauche d'énergie, il n'en est nullement question, on ne nous a pas proposé quoi que ce soit! M^{me} Rys fait une comparaison avec la consommation totale des bâtiments de la Ville: elle aurait pu prendre un autre point de comparaison et elle aurait probablement réussi à tomber en dessous de 0,05%! En effet, comparaison n'est pas toujours raison et il faut voir à cet égard quels sont les ordres de grandeur en jeu.

Un autre point de divergence entre nous, c'est la consommation d'eau. S'agissant d'un circuit fermé, on sait qu'on risque de voir s'évaporer 2000 m³ d'eau potable par année pendant les semaines les plus chaudes de l'été. Ce n'est pas énorme, c'est à peu près du même ordre de grandeur que la consommation d'une fontaine d'ornement, mais je pense que nous avons les moyens, actuellement, de faire mieux et de proposer des solutions qui vont dans le sens du développement durable. Les Verts ont d'ailleurs souvent demandé que ces fontaines fonctionnent en circuit fermé et qu'elles soient munies de boutons poussoirs. Nous sommes vraiment déçus de voir que rien n'a été pris en compte à ce sujet.

Encore une fois, s'agissant du développement durable, comment expliquer que cette proposition implique, je cite le rapport de M. Froidevaux, «un recul significatif de la perméabilité des sols par rapport à la situation actuelle»? Pour rappel, nous venons de voter la motion M-341, défendue brillamment par MM. Marquet, Reichenbach et Perler et qui a pour titre: «Pour la désimperméabilisation des surfaces dotées de revêtements imperméables (asphalte, béton, etc.)». Ici, on nous propose justement le contraire, à savoir imperméabiliser des sols qui étaient perméables. Vraiment, nous ne comprenons plus!

Je passerai rapidement sur la concertation qui nous a peu convaincus. A notre avis, il s'agissait plutôt d'une séance d'information sur un projet qui était déjà abouti et, semble-t-il, mal abouti.

Pour résumer, nous voterons le premier arrêté concernant les transports publics et les mesures de circulation, car il nous semble important que cela soit réalisé. Même si nous estimons que les arrêts des TPG ne devraient pas se trouver là où ils sont prévus, que la boucle du tram ne devrait pas être configurée de la sorte et qu'on devrait prolonger la ligne bien plus loin, pour le moment, nous nous en contenterons.

Par contre, nous refuserons l'arrêté II qui concerne l'aménagement de la place proprement dit, car nous attendions autre chose. Quant au tour de passe-passe concernant la participation de l'Etat à ces travaux, je pense que beaucoup dans cette enceinte connaissent la position des Verts à ce sujet. Il n'est pas nécessaire de la rappeler ici. Nous voterons donc non au deuxième arrêté.

M. Guy Jousson (AdG/TP). Pour nous, ce projet est un beau projet, ouvert, offrant des perspectives aussi profondes qu'harmonieuses. M. Froidevaux trouve qu'il offre une image figée du monde: pour nous, il s'agit d'une esplanade destinée à recevoir la vie et son expression. La présence de l'eau, sur un plan architectural, offre une dimension vivante, qui ne peut que nous rappeler l'ambiance autour du monument Martin Luther King à San Francisco: fraîcheur et intensité! Aussi, nous vous invitons à soutenir ce beau projet.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je vous invite à considérer l'état actuel de cette place des Nations, qui est vraiment indigne de Genève. On nous présente là un projet ambitieux, c'est vrai, mais il semble que nous n'ayons plus la force de l'ambition dans cette ville! Face à cette place qui regroupe les organisations internationales, face à cette place qui est actuellement dans un état lamentable, nous devons prendre une décision et avoir le courage de dire oui à ces deux arrêts. C'est ce que je vous invite à faire, en vous rappelant que, si nous avons aujourd'hui deux rapports de minorité, ce n'est certainement pas un hasard et cela devrait nous encourager à voter cette proposition.

M. Jean-Marc Froidevaux, rapporteur de majorité (L). M. Sidler a rappelé à l'instant le vote quasi-unanime du Conseil municipal au sujet de la perméabilisation des sols. J'aimerais rappeler un autre vote unanime qui a eu lieu au début de cette séance, concernant la motion M-337, «Sous le bitume des jardins», jointe d'ailleurs à la motion M-352, «A la mode, à la mode, les plantages!». Or, que nous proposons-nous ici, après ces belles unanimités sur la perméabilité des sols et sur l'arborisation des espaces? Nous nous proposons de voter du béton et du granit, c'est-à-dire 100% de minéralité, sur un plan strictement horizontal. Voilà la cohérence d'une partie de ce Conseil municipal qui, quelques minutes seulement après un vote, choisit de procéder à un vote parfaitement contraire!

M. Pierre Reichenbach (L). Je suis étonné du peu de cas que l'on fait des jets des fontaines. M. Macherel, qui a été auditionné par la commission, nous a dit que leur consommation annuelle correspondrait à celle d'un groupe scolaire. Cela m'interpelle. Je pense que l'on peut jouer avec l'eau, mais d'une manière un peu plus économique, car 150 000 kWh par an, c'est tout de même exorbitant!

D'autre part, si l'on installe une fontaine en circuit fermé, il y a fort à parier que l'on va installer une centrale nucléaire à sa taille – je dis cela ironiquement – pour réussir à obtenir ce que l'on veut obtenir. Je suis convaincu qu'il y aura une

centrale technique absolument folle, qu'il faudra aussi entretenir. Alors, il est bien beau de dire que tout cela va être géré par l'informatique; pour ma part, je pense que c'est un mauvais exemple du point de vue écologique.

M. Alain Marquet (Ve). M. Froidevaux a commencé l'argumentaire que j'entendais développer à propos des matériaux prévus pour cet emplacement. On lit dans les rapports PR-195 A/B/C des mots comme béton armé, métal, inox ou granit... J'ai envie de demander: où est la vie là-dedans, où est l'harmonie? Bien sûr, on me dira qu'il y a l'eau des fontaines, mais l'eau qui est prévue sur cette place n'est pas de l'eau vive: c'est de l'eau canalisée, domptée, soumise. Il n'y a aucune vie là-dedans.

D'autre part, un préopinant a évoqué l'intérêt général. J'ai beaucoup de peine à comprendre cet intérêt général quand il est censé inclure un gouffre énergétique, le bétonnage des sols, l'abandon de la végétalisation et de l'arborisation, qui nous sont chères à juste titre. Nous étions parvenus à faire comprendre à la population qu'il était nécessaire de veiller à l'arborisation et à la végétalisation, que nous défendons dans bien des cas et que la population souhaite. Et voilà que l'on nous propose la création d'un espace stérile, sur lequel les manifestants continueront de toute façon à échouer lamentablement contre les portes de l'ONU, qui resteront toujours définitivement et hermétiquement fermées! Nous refuserons donc l'arrêté II.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je fais suite aux propos tout en nuances de M. Marquet sur ce projet! Je répondrai tout d'abord à la dialectique du groupe libéral, que M. Froidevaux a eu l'occasion, une nouvelle fois, de mettre en avant. Aux yeux des libéraux, nos projets, quand ils viennent du département de celui qui vous parle, sont soit trop modestes, soit trop ambitieux. Il s'avère qu'aujourd'hui ils sont trop ambitieux, alors que souvent j'entends dire qu'ils sont trop modestes. J'en prends note, mais vous m'accorderez que cette dialectique, Mesdames et Messieurs, ne nous laisse pas beaucoup d'issues...

J'ai eu l'occasion, à plusieurs reprises, de répondre au groupe des Verts et aux arguments qui, selon eux, justifieraient le rejet de ce projet. Comme je voyais que je n'étais pas convaincant, j'ai saisi mes collaborateurs et notamment le responsable du Service de l'énergie qui, je crois, est connu pour formuler des propositions qui vont plutôt dans le sens de ce que les Verts souhaitent. Ce dernier et moi-même sommes intervenus auprès des mandataires – qui avaient été couronnés par le biais d'un concours, vous l'avez relevé tout à l'heure – pour qu'ils améliorent précisément le projet, préoccupés que nous étions, nous aussi, de l'aspect énergétique.

En l'occurrence, je crois qu'il faut ouvrir le débat. On ne peut plus cacher les réels problèmes, on ne peut pas décréter, en raison d'a priori figés, que toutes nos constructions en ville de Genève vont désormais être en bois, parce que l'Agenda 21 nous y obligerait, que nous n'utiliserons plus ni granit, ni béton dans aucun aménagement de place. Mesdames et Messieurs, s'il vous plaît, ne donnez pas cette image figée à notre ville!

Une voix. C'est justement une image progressiste!

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je ne veux pas polémiquer avec vous, Monsieur Sidler, parce que je trouve que les arguments que vous avez évoqués ne méritent pas que je le fasse ici, ce d'autant plus, et M^{me} Rys l'a rappelé tout à l'heure, qu'il s'agit d'un projet qui a fait l'objet d'une large concertation. Qu'elle vous déplaît, c'est une chose, mais vous ne pouvez pas nier sa réalité. Je n'étais du reste pas le seul à la mener, puisque cette concertation, vous l'avez oublié un peu rapidement, était copilotée par l'Etat et la Ville. Chacune des séances était présidée par M. Moutinot et moi-même et chaque lettre envoyée était signée par M. Moutinot et moi-même.

Vous avez aussi oublié de rappeler que, si cette place fait l'objet d'une subvention du Canton, c'est précisément parce que l'Etat a reconnu la dimension régionale de la place, pour ne pas dire son caractère symboliquement international, et qu'il a cru nécessaire de nous aider à développer ce projet. Je vous mets au défi de trouver un autre projet d'aménagement sur le territoire municipal où le Canton investit un seul centime. Il ne l'a jamais fait, mais ici il donne 3 millions de francs, et cela vous dérange...

M. Damien Sidler (Ve). 1,5 million de francs!

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Ce sont bien 3 millions, en comptant le déplacement des courts de tennis, que vous aviez refusés! Grâce à la majorité de ce Conseil municipal, nous participons pour 1,5 million de francs au déplacement des courts de tennis et, en contrepartie, nous obtiendrons de l'Etat, si vous votez ce projet, la somme de 3 millions de francs. Là encore, Monsieur Sidler, vous avez de la peine à calculer: 3 millions de francs moins 1,5 million de francs, cela fait 1,5 million de francs en faveur de la Ville!

Personnellement, Monsieur Sidler, j'ai tiré les leçons du référendum de 1998, où la population avait émis le désir de voir la place des Nations aménagée, mais sans nouvelles constructions. Cela ne voulait pas dire qu'il fallait faire quelque

chose de simple, sans tenir compte de l'aspect historique de la place, du fait qu'elle est un lieu traditionnel de manifestations et au centre des organisations internationales. Je précise, et ce n'est quand même pas le moindre détail, que l'ONU et les autres organisations qui ont pignon sur cette place ont soutenu ce projet, qu'elles s'en félicitent et qu'elles l'attendent.

Aujourd'hui, nous vous demandons de nous donner les moyens non seulement de changer les collecteurs souterrains, mais également d'aménager une place de qualité sur l'ensemble du périmètre. Je comprends que certains ne soient pas très chauds, parce qu'effectivement on double à peu près la surface aménagée de la place. Doubler la surface de la place, c'est beaucoup trop, selon vous, Monsieur Froidevaux, et nous aurions dû voir plus petit, mais c'est là votre option. Nous avons, quant à nous, voulu non pas voir très grand, mais répondre aux attentes des différentes organisations internationales. Je n'allongerai pas davantage, car le temps passe. On a suffisamment attendu pour donner un autre visage à cette place, qui actuellement n'est pas digne de la ville de Genève, et je crois très sincèrement que ce projet nous permettra d'y parvenir.

M. Jean-Marc Froidevaux, rapporteur de majorité (L). M. Ferrazino dit ici que la place des Nations sera à peine agrandie. Je ne vous lirai pas les notes de séance, puisque cela ne se fait pas, mais je les ai sous les yeux. Par rapport à l'exploitation qui en est faite par les manifestants aujourd'hui, l'espace central, en cohabitation avec les jeux d'eau, permet de réunir 80% des manifestations qui se tiennent aujourd'hui à la place des Nations. C'est-à-dire que la seule frange de la partie centrale, soit le trottoir autour des fontaines, suffit à accueillir l'essentiel des manifestations qui se tiennent sur la place. Ce que les libéraux disent, c'est que l'aménagement de cet espace central, du terre-plein qui est aujourd'hui herbeux, suffit à réaliser la totalité des objectifs tels que définis dans le cahier des charges qui a fait l'objet de la proposition PR-24 et du rapport PR-24 A. Ce rapport indique très clairement que «l'idée qui sous-tend le projet est de créer un plateau central, un espace avec la place elle-même qui pourrait trouver une extension sur le parc au-dessus du garage des Nations et vers le parvis devant l'ONU». L'idée de cet aménagement était bien une concentration des forces sur l'espace central et, tout au plus, des aménagements passagers autour. Je rappelle qu'aujourd'hui l'espace central a une surface de l'ordre de 4000 m², c'est-à-dire une surface qui est parfaitement en mesure d'accueillir des groupes jusqu'à 5000 manifestants.

Cette proposition recueillait pleinement l'assentiment des libéraux. Ce à quoi ils s'opposent, c'est à un surdimensionnement de la place des Nations, qui ne permet justement plus les rassemblements, contrairement à ce que disait le magistrat Ferrazino à l'instant. Sur 16 000 m², 100 manifestants et 4 drapeaux seront per-

du, leur message sera illisible et le résultat prétendument désiré par le magistrat ne sera précisément pas atteint. Mesdames et Messieurs, si, comme vous l'avez voté unanimement dans le cadre de la proposition PR-24, vous désirez avant tout un espace de rassemblement, alors vous devez concentrer cet espace de telle manière qu'il ait une signification. Le reste des aménagements, c'est autre chose, mais que l'on ne vienne pas nous dire, à nous libéraux, que nous nous opposons aux manifestations! Nous avons soutenu la proposition PR-24, nous en avons même rédigé le rapport, nous avons développé ce projet avec vous et, aujourd'hui, je crains que les groupes qui s'opposent à ce projet soient les seuls qui défendent le rôle dévolu à cette place, à savoir d'être un lieu de rassemblement. Qui veut noyer les rassemblements, les fait évidemment disparaître! Nous connaissons bien les vocations de l'Alliance de gauche à l'égard de l'ordre pur et dur: implicitement, sous le couvert de faciliter les rassemblements, c'est bien une nouvelle purge qui est organisée en ville de Genève! (*Exclamations et rires.*)

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté I est accepté par 54 oui contre 4 non (5 abstentions).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II est accepté par 38 oui contre 25 non.

Les arrêtés sont ainsi conçus:

ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 30 avril 1984, 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967 et 204 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 8 790 000 francs destiné à l'aménagement et à la reconstruction des voiries de la place des Nations et de ses abords, ainsi qu'à la réalisation du réseau public d'assainissement, après déduction de la participation de l'Etat de Genève de 340 000 francs représentant la part de la subvention cantonale au réseau

d'assainissement de la Ville de Genève et de 40 000 francs représentant la participation de l'Etat de Genève aux travaux d'infrastructure pour les TPG, soit un montant brut de 9 170 000 francs.

Art. 2. – La dépense prévue à l'article premier sera financée, d'une part, par un prélèvement de 2 803 000 francs sur le compte «Fonds d'équipement, contributions d'écoulement et d'épuration» et, au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 5 987 000 francs.

Art. 3. – La dépense de 5 987 000 francs prévue à l'article premier, déduction faite du prélèvement sur le «Fonds d'équipement, contributions d'écoulement et d'épuration» de 2 803 000 francs, sera inscrite à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation de l'ouvrage, soit de 2006 à 2035.

ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 30 avril 1984, 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967 et 204 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 7 978 000 francs, après déduction de la participation de l'Etat de Genève de 3 000 000 de francs représentant la participation cantonale à l'aménagement de la nouvelle place des Nations et de 40 000 francs représentant la participation de Handicap international au déplacement de la *Broken Chair*, soit un montant brut de 11 018 000 francs destiné à l'aménagement de la place des Nations.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 7 978 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation de l'ouvrage, soit de 2006 à 2035.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Monsieur le président, je demande le troisième débat sur ces projets d'arrêtés.

Le président. A la demande de M. Oberholzer, je fais voter le troisième débat sur cet objet. Je lance le vote électronique...

Mis aux voix, le troisième débat est accepté par plus du tiers des conseillers municipaux présents (24 oui contre 33 non sur 57 présents.)

Le président. Chers collègues, le troisième débat aura lieu demain. Je vous propose de nous arrêter là et de nous retrouver demain à 17 h.

11. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

12. Interpellations.

Néant.

13. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 22 h 55.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	5674
2. Communications du bureau du Conseil municipal	5674
3. Clause d'urgence sur la motion de MM. Alain Gallet, Alain Marquet, Jacques Mino, Gérard Deshusses, René Grand, Jacques François, Alain Dupraz et M ^{me} Liliane Johner: «A la stratégie de l'hégémonie par la guerre, ripostons par l'éthique économique!» (M-354)	5674
4. Motion de MM. Alain Gallet, Alain Marquet, Jacques Mino, Gérard Deshusses, René Grand, Jacques François, Alain Dupraz et M ^{me} Liliane Johner: «A la stratégie de l'hégémonie par la guerre, ripostons par l'éthique économique!» (M-354)	5675
5. Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 8 400 000 francs destiné à développer 300 nouvelles places dans le secteur de la petite enfance (crèches et jardins d'enfants) pour l'accueil de 450 enfants (PR-249 A).....	5684
6. Proposition du Conseil administratif du 5 mars 2003 en vue de l'octroi d'une subvention unique de 757 400 francs à l'Association pour la construction et la mise en exploitation du «Bateau-Lavoir» pour la réalisation d'un établissement public flottant au quai des Moulins (PR-277)	5697
7. Proposition du Conseil administratif du 5 mars 2003 en vue de l'ouverture d'un crédit de 920 000 francs pour l'étude des mesures d'aménagement urbain liées à la valorisation de la route de Malagnou dans le cadre de son assainissement suivant l'ordonnance sur la protection contre le bruit (PR-278).....	5712
8. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Quartier de l'Europe: oui à un échange de parcelles afin que le parc public, initialement prévu au stade des Charmilles, soit créé à la place de la zone industrielle» (P-59 A)	5721

9. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Stationnement sauvage dans le quartier des Grottes» (P-69 A).....	5738
10. Rapports de majorité et de minorités de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 16 768 000 francs destiné:	
– pour un montant de 8 790 000 francs à l'aménagement et à la reconstruction des voiries de la place des Nations et de ses abords, ainsi qu'à la réalisation du réseau public d'assainissement, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 340 000 francs représentant la part de la subvention cantonale au réseau d'assainissement de la Ville de Genève et de 40 000 francs représentant la participation de l'Etat de Genève aux travaux d'infrastructure pour les TPG;	
– pour un montant de 7 978 000 francs à l'aménagement de la place des Nations, déduction faite de la participation de l'Etat de Genève de 3 000 000 de francs représentant la participation cantonale à l'aménagement de la nouvelle place des Nations et de 40 000 francs représentant la participation de Handicap international au déplacement de <i>Broken Chair</i> ,	
soit un montant brut total de 20 188 000 francs (PR-195 A/B/C)	5746
11. Propositions des conseillers municipaux	5783
12. Interpellations	5783
13. Questions écrites	5783

La mémorialiste:
Marguerite Conus